



# La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

## Virage

Radio-Canada occupée  
à réinvestir les régions  
Page A5

## Les arts

Albert Millaire en double  
au Théâtre Piggery  
Page D1

SHERBROOKE / VENDREDI 30 AOÛT 2002 / 93<sup>e</sup> ANNÉE / NO 163

65¢ plus taxes, (Florida 1.75\$)

# Des motards épargnés...

*Les Evil Ones s'en tirent à bon compte à Drummondville*

Patrick Mahony  
DRUMMONDVILLE

**L**es Evil Ones, un groupe de motards installé à Drummondville, dans le comté du ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras, est celui

qui est le moins importuné par les forces policières.

«Les Evil Ones sont toujours présents et opérationnels à Drummondville, explique Guy Ouellette, policier à la retraite et expert dans le domaine des groupes criminalisés. D'ailleurs, ils jouissent d'une situation particulière puisqu'ils relèvent directement des

Hells Angels, de Montréal, mais sont sous la juridiction policière de l'escouade régionale mixte (ERM) de Trois-Rivières, et non pas de Montréal.

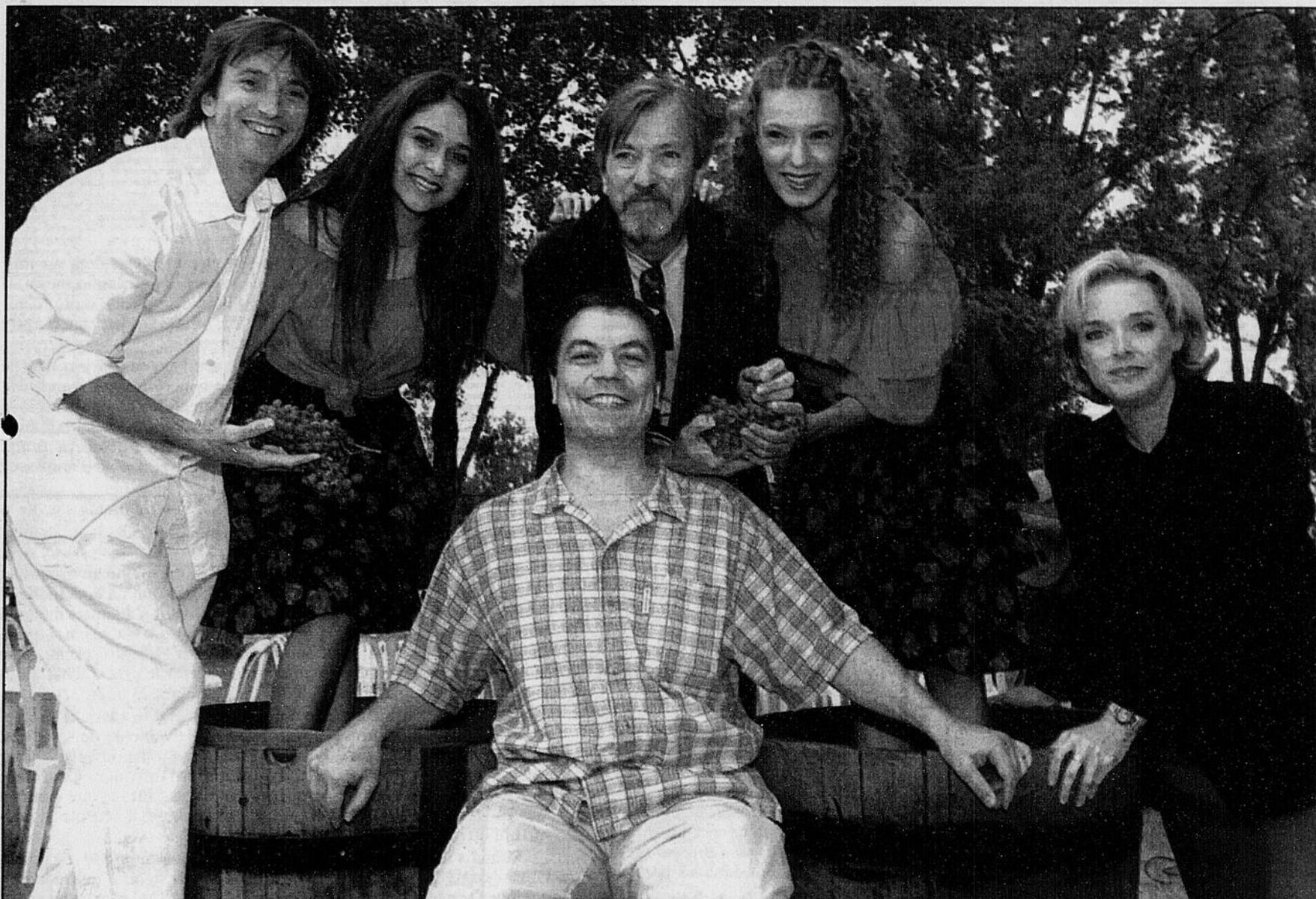
«L'escouade régionale mixte de Trois-Rivières doit cependant déjà composer avec le chapitre de Hells de Trois-Rivières et leurs clubs affiliés: Blatnois Mauricie-Grand-Mère, Jokers

Saint-Jean, Rowdy Crew Lanaudière, Rowdy Crew Montréal-Est et les Satans Guards de Chicoutimi.»

M. Ouellette soutient que l'escouade de Trois-Rivières fait de l'excellent travail, mais ne peut s'occuper des Evil Ones, de Drummondville, puisqu'ils en

Voir **DES MOTARDS ÉPARGNÉS** en page A2

## TVA LANCE SA CUVÉE 2002-2003



Imacom, Claude Poulain

C'est dans une atmosphère des plus festives que TVA a lancé hier sa cuvée 2002-2003, sur le site de la Fête des vendanges de Magog. Pour célébrer les fruits de la nouvelle saison, les fondeuses de raisins Francesca Comeau et Geneviève Gallant ont écrasé quelques grappes en compagnie de François L'Écuyer (devant), Francis Reddy et Normand Chouinard, tous trois des *Poupées russes*, et de Sophie Thibault, la nouvelle chef d'antenne de TVA.

LES DÉTAILS EN D1

# Baseball: joueurs et patrons poussés à la limite

Associated Press  
NEW YORK

**L**es négociateurs du baseball majeur ont travaillé sans relâche hier pour tenter d'éviter une autre grève alors que les joueurs, les propriétaires et les amateurs se demandaient toujours si la saison allait se poursuivre.

Les avocats des deux parties se sont promenés du bureau du commissaire aux quartiers généraux du syndicat des joueurs pendant toute cette journée grise et pluvieuse à New York. On cherchait toujours un terrain d'entente avant les matches de vendredi.

«Nous allons tout simplement continuer de travailler, a dit Bob DuPuy, chef des opérations du baseball majeur. Je me suis préparé toute la semaine. Je suis prêt à travailler toute la nuit.

«Bien sûr, on sait tous qu'il se fait tard et qu'il est de plus en plus urgent de trouver une solution, a-t-il ajouté. Personne ne veut perdre un seul match ou une seule journée du calendrier.»

Les joueurs n'ont pas établi d'heure pour déclencher la grève, qui serait le neuvième arrêt de travail depuis 1972. Le premier match qui pourrait être affecté est celui opposant les Cards de St. Louis aux Cubs de Chicago à 15:20 heure de l'Est. Au total 14 matches sont au calendrier aujourd'hui.

«Nous ne permettrons pas aux joueurs de se présenter au stade et de participer à l'exercice au bâton si nous devons leur dire par la suite qu'ils doivent quitter, a dit John Flaherty, représentant des Devil Rays de Tampa Bay. Nous ne voudrions placer personne dans cette fâcheuse position.»

## Points de désaccord

Après cinq séances de négociations mercredi et trois autres hier, les deux parties ne s'entendaient toujours pas au sujet des montants associés à la taxe de luxe et au partage des revenus. Il n'y avait pas d'accord non plus au sujet de la dissolution d'équipes et de la durée d'une nouvelle convention.

Les dirigeants du syndicat devaient informer leurs membres des derniers développements lors d'une conférence téléphonique tard hier.

«C'est bizarre. Tout le monde tente de savoir ce qui se passe vraiment. C'est à y perdre patience», a dit Jose Rijo, lanceur des Reds. Il s'est déjà procuré des billets d'avion pour retourner chez lui à Miami, même si les Reds doivent jouer à domicile vendredi.

Cette grève annoncée par les joueurs menace donc les 31 derniers jours de la saison régulière. Au total, 438 matches pourraient être perdus. Si l'arrêt de travail se poursuit jusqu'à la mi-septembre, les séries pourraient être en péril. En 1994, la grève avait annulé la présentation de la Série mondiale pour la première fois en 90 ans.

«Je pense que la véritable bagarre ne fait que commencer», a dit le lanceur Tom Glavine, représentant des joueurs de la Ligue nationale.

# Les enquêteurs ont «du nouveau» dans l'affaire Julie Boisvenu

René-Charles Quirion  
quirion@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

**L**es enquêteurs du Service de police de Sherbrooke dressent un bilan positif du travail effectué en Gaspésie cette semaine dans l'affaire Julie

Boisvenu.

L'opération effectuée à Gaspé où vingt témoins ont été rencontrés a permis de faire progresser l'enquête et d'apporter des éléments nouveaux sur l'enlèvement puis l'assassinat de la Sherbrookoise de 27 ans. Le corps de Julie Boisvenu a été retrouvé le 29 juin dans un fossé du chemin Rivard dans

l'arrondissement de Brompton, six jours après sa disparition.

Le porte-parole du SPS, Michel Martin, rappelle qu'au départ onze personnes devaient être rencontrées à Gaspé et une à Moncton.

«Les enquêteurs ont vérifié certaines choses où l'on avait des questions. Ces éléments permettent de faire progresser l'enquête ici. Certains faits ont été vérifiés et c'est ce que nous voulions. Les enquêteurs ont du nouveau pour faire progresser l'enquête», explique le constable Martin.

## «Pas seulement une piste»

Michel Martin assure que le but premier de cette opération était d'aller rencontrer des témoins, et non de ramener un ou des suspects.

«Les enquêteurs ne suivent pas seulement une piste. Nous tentons de remplir les trous qu'il nous manque pour monter une preuve blindée», soutient le porte-parole du SPS.

Les enquêteurs fondent beaucoup d'espoir sur les résultats des tests d'ADN qui devraient être disponibles d'ici deux à trois semaines.

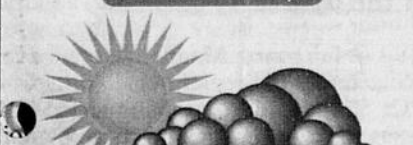
Voir **«DU NOUVEAU»** en page A2

Consultez le dossier  
Julie Boisvenu sur

cyberpresse.ca

www.cyberpresse.ca/tribune

## Météo



PASSAGES NUAGEUX Maximum 26  
Lever du soleil: 6 h 05 Coucher: 19 h 28

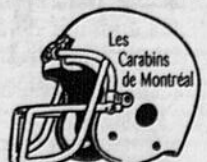
## Index

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Ann. classées...C6, D4 | Météo.....D4        |
| Arts.....D1            | Mots croisés.....C7 |
| Décès.....D6           | Opinions.....A6     |
| Économie.....B5        | Ricard.....C8       |
| Éphémérides.....D5     | Santé.....D7        |
| Loterie.....A5         | Sports.....C1       |

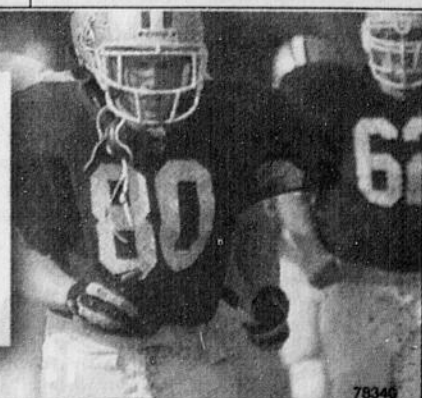
## FOOTBALL UNIVERSITAIRE

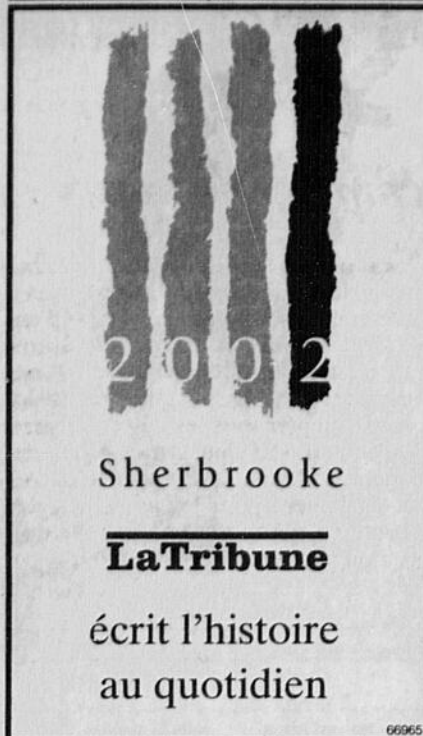


Les Carabins de Montréal  
visitent  
l'Université Bishop's

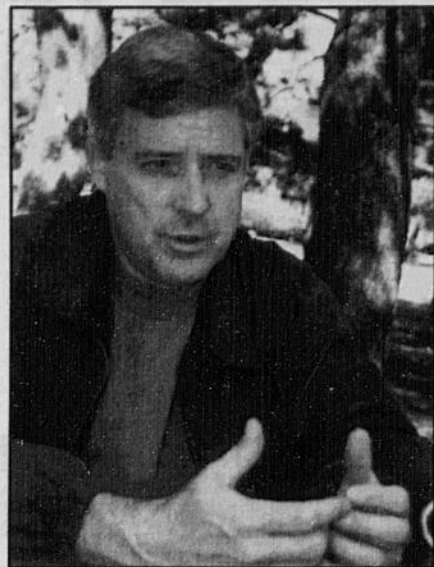


LUNDI 2 SEPTEMBRE • AU STADE COULTER DE L'UNIVERSITÉ BISHOP'S • Botté d'envoi 13 h 00





## À LIRE DEMAIN



**CHARLES  
TISSEYRE  
EST  
DE  
TOUT COEUR  
IMPLIQUÉ  
DANS  
DÉCOUVERTE**

# Embardée fatale à Eaton

René-Charles Quirion  
quirion@latribune.qc.ca  
**SHERBROOKE**

**L**a vitesse serait à l'origine d'un accident de la route qui a coûté la vie à un homme de 44 ans, de Sherbrooke, dans la nuit de mercredi à hier.

L'embarquée fatale du véhicule est survenue à la croisée des routes 210 et 253 à Eaton. Selon les éléments de preuves relevés par les spécialistes en enquêtes-collisions de la Sûreté du Québec, le véhicule aurait fait plusieurs tonneaux avant de se retrouver dans le fossé à une centaine de pieds de la route.

Le conducteur, Daniel Patient, a été éjecté de son véhicule. C'est un passant qui circulait dans le secteur qui a découvert la carcasse du véhicule et le corps inanimé de l'homme à environ trente pieds du lieu de l'accident vers 6h, hier matin. La victime a

immédiatement été conduite au CHUS, hôpital Hôtel-Dieu, où son décès a été constaté.

Selon la position du véhicule, l'homme aurait passé tout droit à l'intersection en «T». Avant l'embarquée, il se dirigeait en direction Est sur la route 210 où des traces de freinage ont été relevées.

Personne n'a été témoin direct de l'accident. Cependant, un résident du secteur rapporte avoir entendu un bruit de fracas vers 1h lors de cette même nuit.

Comme le veut la pratique dans semblable cas, un échantillon sanguin a été relevé sur le corps de la victime.

## Blessé gravement sur la 108 à Courcelles

Par ailleurs, un homme de 71 ans de Saint-Évariste en Beauce a été gravement

blessé lorsque son véhicule a été enseveli par le chargement d'un camion semi-remorque qui circulait sur la route 108.

L'homme a été conduit au centre hospitalier de Saint-Georges de Beauce où il repose toujours.

La victime circulait entre deux autres fardiers en direction Ouest sur la route 108, lorsqu'il a vu le mastodonte qui venait en sens inverse renverser son chargement de billots de bois sur la chaussée vers 17h50, mercredi soir. Le camion qui précédait le véhicule de la victime a reçu une bonne partie du chargement, mais c'est le septuagénaire qui a reçu la plus grande part. Après avoir perdu son chargement de bois, le camion à l'origine de ce tragique accident a effectué une mise en portefeuille.

La route 108 a été fermée une bonne partie de la soirée mercredi pour permettre aux enquêteurs de reconstituer la scène de l'accident.

| La Tribune                                                                              |                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8<br>www.cyberpresse.ca                                |                                                                                                            |
| <b>PRÉSIDENT ET ÉDITEUR</b><br>Raymond Tardif                                           | <b>VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION</b><br>René Morin                                             |
| <b>RÉDACTION</b><br>(819) 564-5454<br>Télécopieur 564-8098<br>redaction@latribune.qc.ca | <b>PUBLICITÉ</b><br>(819) 564-5450<br>Télécopieur 564-5482                                                 |
| <b>RÉDACTEUR EN CHEF</b><br>Maurice Cloutier                                            | <b>DIRECTEUR</b><br>François Fouquet                                                                       |
| <b>DIRECTEUR DE L'INFORMATION</b><br>Michel Morin                                       | <b>ADJOINTS</b><br>Alain LeClerc<br>Christian Malo                                                         |
| <b>ADJOINTE AU DIRECTEUR</b><br>Jacynthe Nadeau                                         | <b>ANNONCES CLASSÉES</b><br>(819) 564-2222<br>Télécopieur 564-5482<br>Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30 |
| <b>TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE</b><br><b>DIRECTEUR</b><br>René Béliveau                 | <b>ABONNEMENT ET TIRAGE</b><br>(819) 564-5466<br>Sans frais 1 800 567-6955                                 |
| <b>ADJOINT</b><br>Stéphane Garant                                                       | <b>DIRECTEUR</b><br>André Cusseau                                                                          |
| <b>PRODUCTION</b><br><b>DIRECTEUR</b><br>André Roberge                                  | <b>ADJOINT</b><br>Serge Nadeau                                                                             |
| <b>ADJOINTS</b><br>Steeve Rancourt<br>Michel Doyon                                      |                                                                                                            |



La camionnette d'Olivier Gagnon qui a été volée est une Toyota 1987, 4 x 4, de couleur noire.

## Le rêve volé d'Olivier



Mario Goupil

**E**nfant, Olivier Gagnon rêvait déjà au jour où il pourrait posséder une camionnette. Il y a des jeunes qui ont hâte d'avoir une moto, d'autres une voiture, Olivier, lui, ne voulait rien d'autre qu'une camionnette. Un pick-up, si vous préférez.

Une semaine après avoir eu ses 17 ans, soit le 10 juillet dernier, Olivier concrétise son grand rêve grâce au soutien de maman et de son conjoint. Il se porte alors acquéreur d'une vieille, mais magnifique à ses yeux, Toyota 1987, 4 X 4. Avouez qu'elle a quand même fière allure pour une camionnette d'une quinzaine d'années et payée 2500 \$, non?

Comment un jeune homme de 17 ans, qui fréquente l'école à plein temps, peut-il se payer une camionnette?

En travaillant bien sûr.

Olivier besogne une vingtaine d'heures par semaine au Canadian Tire de Magog, depuis un an et demi. Le jour où on l'a embauché, il a eu le courage de balayer la cour entière, alors il n'a jamais manqué de boulot par la suite. Jeune, mais travaillant. Ce n'est pas moi qui le dit, mais sa mère qui m'écrit pour me raconter l'histoire. Aussi, il ne devrait éprouver aucune difficulté à rembourser le prix d'achat à raison de remboursement mensuel de 120 \$ pendant 23 mois.

Évidemment, en jeune homme responsable et prudent, il contacte la compagnie d'assurances pour protéger le véhicule de ses rêves. On lui explique alors qu'il pourra bénéficier d'une couverture pour autrui seulement, parce que son véhicule est trop âgé. On refuse donc de l'assurer pour ses propres dommages, autant que pour le feu, vol ou vandalisme. Olivier n'a guère le choix: il accepte la couverture qu'on est disposé à lui consentir.

Même s'il s'est porté acquéreur de sa camionnette le 10 juillet, Olivier complète un cours de conduite, ce qui signifie que pendant quelques semaines encore il ne peut se balader à bord de sa camionnette. Avec son permis probatoire, il doit obligatoirement être accompagné d'un parent ou d'un ami qui possède déjà son permis régulier, chaque fois qu'il prend le volant.

Mais le grand jour arrive enfin. Le 14 août, il obtient son vrai permis de conduire. Enfin, il pourra se balader tout fin seul au volant du véhicule auquel il avait tant rêvé. Une fois sa journée de travail complétée, à 21 h, Olivier va se balader à travers la ville et la région de Magog. Puis, vers 23 h, il rentre sagement à la maison pour se coucher puisqu'il travaille le lendemain. Il stationne alors sa camionnette devant sa résidence, la contemple encore quelques minutes de plus, puis il lui souhaite une bonne nuit!

Au réveil, le lendemain matin, véritable vision de cauchemar: la camionnette d'Olivier a disparu. Coup de téléphone au grand frère qui possède un double de la clé: bien sûr que non, il n'aurait jamais emprunté la camionnette d'Olivier sans l'en aviser.

Il faut donc se rendre à l'évidence: un ou des êtres sans aucun scrupule ont volé le rêve d'un jeune homme de 17 ans pendant la nuit. La police n'a d'ailleurs jamais retrouvé la trace du véhicule et considère maintenant l'affaire comme étant classée.

Olivier n'a roulé que quelques heures seul à bord d'un véhicule qu'il est condamné à payer pendant 23 mois. À moins que vous ne l'aidiez à le retrouver. Je suis allé le rencontrer hier et il me prie de vous dire que vous êtes son dernier espoir.

Rien n'a changé sur le véhicule qu'il avait fièrement photographié le jour où il s'en est porté acquéreur, si ce n'est qu'il a enlevé les marchepieds.

Regardez bien cette photo. Vous pourriez rendre un jeune homme très heureux.

### Un miracle

Mercredi soir, il commence à se faire tard. Ma blonde et moi venons de décider d'aller nous coucher quand le petit chien du voisin se met tout à coup à aboyer. Ce n'est pas dans ses habitudes. Puis une heure aussi tardive du moins. Il se passe quelque chose d'anormal à l'extérieur.

Ma blonde se précipite immédiatement à la fenêtre, allume les lumières en se disant que le chien a peut-être aperçu Tornado. Ils sont bons amis après tout. On détecte au loin une ombre qui se dirige à pas de tortue vers la maison: oui, c'est notre chat qui rentre péniblement chez nous. Chez lui. On a peine à en croire nos yeux. Nous avions presque perdu espoir puisque, comme je vous le racontais hier, il était introuvable depuis dimanche.

Pas de miaulement, pas de ronronnement, juste une grande souffrance évidente. La vétérinaire, toujours aussi généreuse et disponible, confirme que c'est sérieux. Le traumatisme semble important. Des radiographies viennent le confirmer. C'est très grave. Un véhicule l'a heurté très durement et les dommages internes sont considérables.

Les 24 ou 48 prochaines heures feront foi de tout, mais ses chances de survie semblent minces. Ça prendra un miracle. Un autre.

Merci pour vos bonnes pensées.

mgoupil@latribune.qc.ca

## DES MOTARDS ÉPARGNÉS

Suite de la page A1

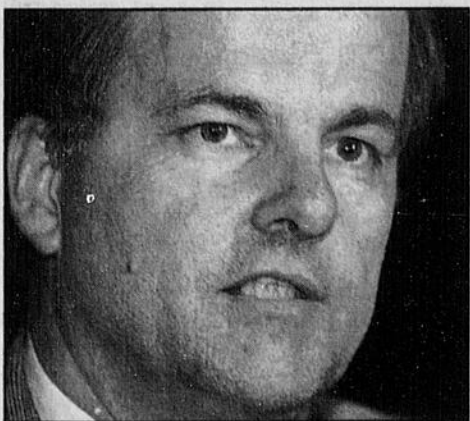
ont déjà plein les bras. «Idéalement, pour pouvoir bien combattre les activités des motards dans la région du Centre-du-Québec, il aurait fallu que Serge Ménard et son successeur, Normand Jutras, ministre de la Sécurité publique, acquiescent à la demande du maire de Blainville, Pierre Gingras, et mettent sur pied une ERM pour les villes de la couronne Nord de Montréal.»

M. Ouellette explique le lien entre la couronne Nord et Drummondville. «L'ERM de la couronne Nord pourrait enquêter de façon efficace sur les Evil Ones, de Drummond, puisque ces derniers relèvent des Hells de Montréal, qui sont aussi les parrains des Rockers de Montréal-Nord et les Rowdy Crew Richelieu basé à Sorel.

«Les Evil Ones de Drummond tombent entre deux chaises. La preuve: aucun membre des Evil Ones du chapitre de Drummondville ne s'est retrouvé derrière les barreaux à la suite des dernières frappes contre les motards, à l'exception de Martin Tremblay qui a éclopé de huit mois de prison pour avoir tenté de m'écraser avec un minibus. Il faut comprendre que les Hells et leurs clubs affiliés doivent être combattus cellule par cellule, pas nécessairement par territoires», déclare Guy Ouellette.

### Manque d'enquêteurs

Le maire de Blainville, Pierre Gingras, qui réclame une ERM pour la région Lau-



Guy Ouellette

rentides-Laval-Lanaudière depuis 1998, a de la difficulté à comprendre pourquoi Serge Ménard et Normand Jutras n'ont pas voulu créer une septième ERM pour la couronne Nord de Montréal. «Est-ce une question d'argent? s'interroge le maire de Blainville. Il y a six escouades: Estrie, Mauricie, Saguenay, Outaouais, Québec et Montréal.

«L'escouade de Montréal compte 24 enquêteurs et couvre une population de 4,4 millions d'habitants. C'est plus de la moitié de la population de la province. Ça fait environ un enquêteur par 184 000 habitants, tandis que les autres ERM ont un ratio d'un enquêteur par 25 000 habitants. Le ratio de Montréal n'a aucun bon sens. Lorsqu'on demande la formation d'une septième équipe, la réponse est toujours la même de la part des ministres de la Sécurité publique: "Vous en avez déjà une." Je crois que le succès des dernières années des ERM fait en sorte que les dépenses que nécessitent les ERM sont largement justifiées et justifiables», affirme le maire de Blainville.

Les Evil Ones, club-école des Hells Angels, de Montréal, comptent 12 membres en règle, deux strikers et un hang around.

Or, selon des sources policières, le rôle des clubs-écoles est de faire le sale boulot pour les Hells Angels. Plus les coups

d'éclat sont gros, plus un membre risque de se faire remarquer par le grand club. Ce sont les clubs-écoles, comme les Evil Ones, qui agissent comme distributeurs attirés des Hells Angels pour la vente de stupéfiants. Les membres des clubs-écoles agissent aussi en tant que gardes du corps pour les membres en règle des Hells. Claude Ninja Pépin, un prospect des Evil Ones de Drummondville, a récemment été promu comme hang around des Hells Angels de Montréal.

Les policiers précisent aussi que pour devenir membre en règle d'une organisation de motards criminalisés, il y a trois étapes à franchir. Le *Friend* est une personne qui est recrutée pour ses aptitudes dans les domaines de la drogue, du sexe ou de la violence. Il fait tout ce que les membres lui disent de faire. Le *Hang Around* est habituellement dans les parages du club pour une période de huit mois. S'il s'acquitte bien de ses tâches, il sera promu *Striker*. Le *Striker* est l'équivalent du *Prospect* chez les Hells. C'est l'étape avant de devenir un membre à part entière de l'organisation. Le *striker* gardera son statut pour une période d'un an, à moins d'une exception, avant de pouvoir être promu membre en règle.



Normand Jutras

## «DU NOUVEAU» DANS L'AFFAIRE JULIE BOISVENU

Suite de la page A1

«Ces résultats pourraient faire avancer l'enquête davantage que le travail que nous avons accompli en Gaspésie. Il faut être certain de tous nos éléments avant de procéder à des arrestations et porter des accusations», poursuit Michel Martin.

Les enquêteurs du SPS recherchent toujours la personne qui aurait été témoin de l'accident dans lequel a été impliqué le véhicule de Julie Boisvenu, un Sportage de Kia immatriculé 331 BKK, vers 4h10 au coin des rues Meadow et Wellington Nord au centre-ville de Sherbrooke dans la nuit du 23 juin dernier. L'individu au timbre de voix bas et grave aurait crié «Aye wo, attends une minute crisse». La bourse, le portefeuille et les sandales de Julie Boisvenu manquent aussi comme éléments d'enquête.

«Ce sont des chaînons manquants qui pourraient faire aussi avancer l'enquête», assure Michel Martin.

## Autres travaux à Saint-Élie

François Gougeon  
**SHERBROOKE**

**E**n même temps que l'important chantier de la route 220, dans la paroisse Saint-Élie, la Ville de Sherbrooke lance à compter d'aujourd'hui des travaux de pavage non loin de là, dans le Chemin Dion.

Les travaux, d'une durée prévue de deux semaines, consistent à pulvériser l'ancien pavage, ajuster les accessoires, reconstruire le trottoir en béton et refaire un nouveau pavage. Le tronçon est celui allant du Chemin Saint-Joseph à la limite nord de la ville de Sherbrooke.

La Ville de Sherbrooke assure que même s'il faut s'attendre à «certains inconvénients», tout sera fait pour minimiser les impacts, mentionne la porte-parole Stéphanie Doyon. Et sauf avis contraire, l'accès aux commerces et résidences sera maintenu en tout temps.

# Des heures cruciales à la STS

L'employeur soumet des offres à ses chauffeurs qui menacent de recourir à la grève à compter de mardi



Marc Denault

François Gougeon  
SHERBROOKE

**L**es prochaines heures seront déterminantes dans les négociations à la Société de transport de Sherbrooke (STS), en vue d'éviter une grève des chauffeurs urbains à compter de mardi.

Hier, la première de neuf rencontres inscrites au calendrier, après la dernière séance ayant eu lieu le 21 juin dernier, a

donné l'occasion à l'employeur de déposer ses offres.

Cependant, ni d'un côté ni de l'autre il a été possible d'obtenir des détails sur cette proposition. «On a fait le dépôt et on s'attend d'avoir des réactions demain (aujourd'hui)... On se croise les doigts que ces offres, qu'on estime très intéressantes, permettront d'éviter le pire pour la clientèle», a soumis le porte-parole pour les négociateurs patronaux, le conseiller municipal Marc Denault.

Pour sa part, le président du local 3434

du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), Ghislain Leroux, n'a pas voulu commenter. «On va étudier ces offres et on devrait donner réponse à l'employeur pour vendredi», a-t-il simplement dit.

On sait que le syndicat a déposé dans les délais un avis de grève générale à compter du 3 septembre, mardi, si les négociations ne permettent pas d'arriver à une entente satisfaisante.

Le conseiller Marc Denault a rappelé

qu'en raison de la reprise scolaire, cela aurait un impact considérable. «Pour le transport scolaire, au secondaire, on parle d'environ 1700 élèves et pour les autres niveaux, c'est entre 4000 et 6000 étudiants qui prennent le transport en commun. C'est sans compter tous les autres usagers, salariés et autres... Une grève aurait des conséquences dramatiques pour tous ces gens et également pour les autres usagers de la route en raison des congestions routières qu'on peut imaginer», a-t-il dit.

## Les éloges jaillissent mur à mur...

Un vif hommage aux auteurs de la murale du centre-ville marque son inauguration

François Gougeon  
SHERBROOKE

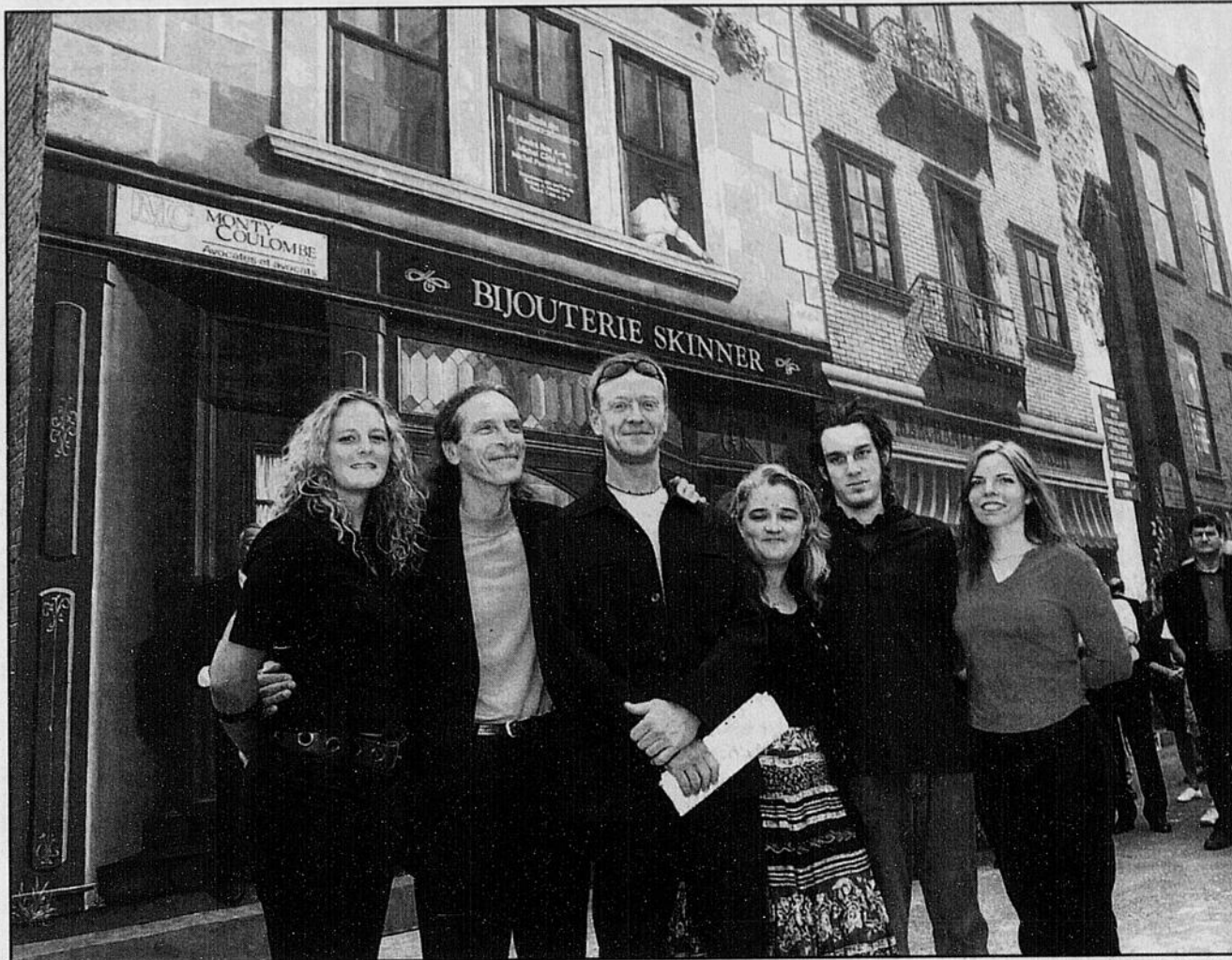
**L**es artistes ayant donné vie à la splendide et populaire murale du centre-ville de Sherbrooke, rue Dufferin, ont eu droit à un vif hommage, hier, lors de l'inauguration de cette oeuvre à la fois «artistique, historique et poétique».

Pour le maire Jean Perrault, cette murale qui a vite fait l'unanimité et la fierté des Sherbrookoises est due aux efforts de différents intervenants, comme le conseil municipal ou la Corporation du centre-ville mais surtout au talent de l'équipe de MURIRS, présidée par Serge Malenfant.

Après avoir gelotté, sué, subi des courbatures et avoir travaillé des heures considérables, tant M. Malenfant que la directrice artistique, Hélène Fleury, et les artistes-muralistes Geneviève Reesor, Eve Leblond, Annie Bilodeau, Raymond Laferrière et Simon Durocher, tous des Sherbrookoises, ont été chaudement applaudis.

«L'inauguration de cette première murale permettra de créer à Sherbrooke une véritable galerie d'art à ciel ouvert. Cela contribuera à enrichir l'offre touristique du centre-ville de Sherbrooke», a dit M. Perrault, pour qui ce genre d'initiative, «de même qu'un projet comme la Cité des Rivières», permettront de faire de Sherbrooke une destination touristique reconnue et recherchée.

Le député de Johnson, délégué régional de l'Estrie et secrétaire d'État aux Infrastructures, Claude Boucher, qui a également félicité les auteurs de



Les citoyens peuvent l'admirer depuis un moment déjà, mais c'est hier que les autorités inauguraient la murale du centre-ville. Plusieurs n'attendaient que cette occasion pour exprimer un vif hommage à l'équipe de MURIRS, dont le talent a permis ce magnifique résultat. De gauche à droite, les artistes-muralistes Eve Leblond, Raymond Laferrière, Serge Malenfant (président de MURIRS), Geneviève Reesor, Simon Durocher et Annie Bilodeau. La directrice artistique Hélène Fleury, qui n'apparaît pas sur la photo, complète l'équipe.

cette fresque, a confirmé qu'un montant de 75 000 \$ sera consacré par le gouvernement du Québec pour permettre la réalisation de six autres murales. «Ces œuvres murales permettront indéniablement d'améliorer le décor urbain et favoriseront l'activité touristique. Mais surtout, cela permettra la création d'emplois dans le secteur artistique... Pour ces artistes, cela s'avère un excellent tremplin vers des emplois dans des domaines tels la scénographie, les arts visuels et autres», a suggéré M. Boucher.

D'autres intervenants, comme Bertrand Lapalme, président de la Société de développement commercial (SDC) ou encore le conseiller Serge Paquin, n'ont pas tari d'éloges non plus sur cette réalisation. «C'est un autre moment important dans le développement du centre-ville, comme on l'a vu ces dernières années avec les investissements à la Maison du Cinéma, le Musée des sciences de la nature, l'Hôtel Ramada... L'inauguration de cette murale s'inscrit dans cette volonté de relancer le centre-ville et c'est loin d'être fini», a exprimé M. Paquin.

Outre la présentation de la murale sous forme théâtrale par le comédien Jacques Quintin et par le biais de l'histoire par l'historien Jean-Pierre Kesteman, la SDC a lancé un concours pour le grand public. Sous le titre *Découvrez la murale de la terrasse Dufferin*, il consiste à remplir un bulletin comprenant six questions et que les gens pourront notamment retrouver dans le mensuel *Visages*. Plus de 500 \$ en prix offerts par des marchands du centre-ville sont à l'enjeu. Le tirage se fera le 21 septembre, à 14 heures, devant la murale.

## Les profs fourbissent leurs armes sur le campus

Gilles Fiset  
SHERBROOKE

**L**à session d'automne ou d'hiver pourrait être perturbée à l'Université de Sherbrooke.

Au Syndicat des professeurs et professeurs (SPUS), on est en effet à fourbir les armes en prévision d'une intensification des efforts afin d'en arriver au renouvellement d'un contrat de travail échoué depuis maintenant 18 mois.

Dans sa dernière livrée, la publication «Négo SPUS» fait part de la mise sur pied du comité d'appui à la négociation, un comité présidé par la professeure Carole Beaulieu. Il a pour mission d'établir les meilleures stratégies à entreprendre pour faire aboutir la négociation.

Du même souffle, le syndicat fait part du nouveau contenu des articles de sa charte concernant «l'allocation aux membres à la suite d'une suspension de certaines prestations de travail». Ces prestations de travail ont trait aux tâches des professeurs en ce qui concerne l'enseignement, l'encadrement ou l'administration.

Présentement, les discussions achoppent surtout sur les questions du traitement, l'exonération des droits de scolarité, le régime de retraite, l'information et la représentation.

Les membres du SPUS sont d'ailleurs convoqués à une assemblée générale, le jeudi 19 septembre.

## Les cyclistes pourront enfin emprunter le pont Bernier

Luc Larochelle  
llarochelle@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

**L**es élus municipaux, la Société de développement des corridors verts (SODECOV) et le ministère des Transports se sont entendus sur un tracé alternatif qui rendra le réseau cyclable traversant l'arrondissement de Brompton fonctionnel à 100 % à compter du printemps prochain. Le refus d'un propriétaire de céder un droit de passage sur son terrain créait un cul-de-sac à l'approche du pont Bernier, qui traverse la rivière Saint-François.

Tout en évitant la confrontation avec le propriétaire récalcitrant, la SODECOV complètera son réseau à des coûts moindres en utilisant sur une courte distance l'emprise du ministère des Transports, le long de la route 143, et en orientant les cyclistes vers des rues résidentielles peu achalandées à proximité de l'usine Kruger.

«Nous avons contourné le problème sans avoir à procéder par voie d'expropriation grâce à l'ouverture du ministère des Transports, qui non seulement nous a consenti un droit de passage mais a également accepté de contribuer financièrement à la réalisation des travaux», se réjouit le président de l'arrondissement de Brompton, Clément Nault.

### Un corridor protégé

Ainsi, les cyclistes arrivant de Sherbrooke par le tracé du boulevard Saint-François pourront rejoindre l'autre rive par une voie sur chaussée désignée pour descendre la rue Tobin et circuleront sur une centaine de mètres dans un corridor protégé qui sera aménagé dans l'emprise appartenant au ministère des transports, le long de l'artère achalandée qu'est la route 143.

«De la façon dont le tracé a été remanié, la source de danger que représentait la dénivellation avant d'arriver au complexe industriel de Kruger est même éliminée. La traversée pour aller rejoindre la rue Iberville sera plus sécuritaire», ajoute M. Nault.



Tout va bientôt s'arranger pour le réseau cyclable traversant l'arrondissement de Bromptonville. Un tracé alternatif viendra combler la brèche actuelle. Résultat, le pont Bernier, une structure construite avec le support des Forces armées canadiennes, qui demeurait fermée en raison de cette brèche, pourra être emprunté par les cyclistes.

Les travaux seront réalisés cet automne de manière à ce que tout le réseau soit opérationnel à compter du printemps prochain. Les cyclistes qui viennent par l'autre rive, du côté ouest, n'auront plus à rebrousser chemin en arrivant à la hauteur du pont Bernier, une structure construite avec le support des Forces armées canadiennes, qui demeurait fermée en raison de la brèche dans le réseau.

Les responsables des voies cyclables prévoyaient la mise en service de l'ensemble du réseau dans l'arrondissement de Brompton pour le début de la présente

saison. Ce nouveau tronçon était même annoncé dans les brochures promotionnelles estivales de la Société de développement touristique de la région sherbrookoise.

«L'expérience en matière de développement de voies cyclables nous apprend que chaque fois qu'on frappe un clou, c'est probablement qu'il ne devait pas être planté à cet endroit. Il y aura eu un délai d'un an mais au moins nous avons trouvé une solution à la satisfaction de tout le monde et une bonne partie du mérite revient au personnel du ministère des Transports», a pour sa part commenté le

directeur général de la SODECOV, André Proulx.

Le contentieux avec un seul propriétaire neutralisait des investissements totalisant près de 300 000 \$.

La prochaine étape dans le développement du réseau cyclable longeant la rivière Saint-François est la construction du tronçon devant permettre d'atteindre Windsor, une section qui fait partie de la route verte du Québec. Les autorités municipales espèrent obtenir le feu vert du ministère de l'Environnement au cours des mois à venir.

# Une courbe traîtresse terrasse un mastodonte

Sylvie Pion  
sylvie.pion@netrevolution.com  
WINDSOR

La chance accompagnait le conducteur d'un camion-citerne qui est sorti indemne d'une perte de contrôle survenue hier matin dans une courbe de la route 249, à Windsor. Cette portion de la route, où a eu lieu un accident avec un décès en décembre dernier, doit faire l'objet de travaux de correction en septembre.

C'est à 7 h 31 hier que la Sûreté du Québec, poste de la MRC du Val Saint-François, les techniciens-ambulanciers et les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Windsor-Val-Joli ont été appelés à intervenir aux limites de la ville, soit au pied de la station d'épuration des eaux. L'accident impliquait un camion-citerne transportant de l'eau

destinée au remplissage de piscines.

Le conducteur du camion, qui arrivait de Val-Joli, roulait en direction de Windsor. En négociant la courbe prononcée, il semble qu'il ait perdu la maîtrise du véhicule. Il a quitté sa voie, traversé la voie inverse et s'est retrouvé couché sur le côté dans un fossé. L'homme, qui a été conduit au site Fleurimont du CUSE, n'a toutefois pas été blessé lorsque son camion s'est renversé. Seulement des dégâts matériels ont été notés. L'incident aurait pu avoir des conséquences fâcheuses si d'autres véhicules avaient circulé dans l'autre voie au moment de la perte de contrôle. La circulation a dû être détournée pour permettre l'opération de remorquage.

Du côté de l'équipe des pompiers, on signale qu'il ne s'agit pas de la première intervention pour un accident survenu à cet endroit. Plusieurs sorties de route y sont dénombrées. À la mi-décembre, une collision impliquant deux

véhicules a fait une victime; un homme originaire de Richmond.

Rejoint hier, le chef de service à la direction de l'Estrée du ministère des Transports du Québec, Jacques Garant, confirme que des travaux doivent débuter prochainement sur cette portion de la route 249. Ceux-ci ont pour but de corriger la courbe située dans le secteur de l'usine d'épuration des eaux de la Ville de Windsor.

«Un projet doit effectivement débuter en septembre. Nous avons déjà informé nos partenaires, dont la municipalité. Nous devrions transmettre toutes les informations sur ce projet prochainement. Les travaux se feront sur une distance d'environ un kilomètre, sur le territoire de Windsor, et dans un délai de deux mois. Cela comprend entre autres des travaux de correction de la courbe, de pavage et de terrassement», annonce M. Garant.



La Tribune, Sylvie Pion

Même si le camion-citerne s'est renversé de son côté, le conducteur n'a pas subi de blessures lors de cet accident survenu sur la route 249. Ressentant quelques douleurs, il a néanmoins été conduit au CUSE, site Fleurimont.

## Un seul arrondissement n'a pas encore de nom

Daniel Forgues  
dforgues@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Seul l'arrondissement 2 regroupant Fleurimont et une partie du quartier Est de l'ancienne ville de Sherbrooke n'a pas encore de nom.

Les élus de l'arrondissement 5, celui de Rock Forest, Saint-Élie et Deauville, ont opté cette semaine pour le nom de «Vallons du lac», afin d'identifier leur territoire faisant partie de la nouvelle ville de Sherbrooke.

Le nom sera recommandé dans les prochains jours au Comité de toponymie de la Ville de Sherbrooke qui le

soumettra ensuite au conseil de ville puis à Québec.

Le président du conseil d'arrondissement 5, Serge Forest, a été le seul à voter contre le nom de Vallons du lac mais, dit-il, il se rangera derrière la décision de ses trois collègues.

Près de 175 suggestions de noms avaient été formulées par des citoyens pour cet arrondissement.

Jusqu'à maintenant, les noms de Jacques-Cartier, Bellevue, Brompton et Lennoxville ont été retenus pour les autres arrondissements de la nouvelle ville de Sherbrooke.

Il ne reste donc que l'arrondissement 2 (Fleurimont et une partie du quartier Est de l'ancienne ville de Sherbrooke) à ne pas avoir de nom officiel.

Conseiller de cet arrondissement et membre du Comité de toponymie, Roger Labrecque précise que le Comité a rejeté les deux propositions de noms de Fleurimont et Les Monts Fleuris pour définir l'arrondissement 2.

«On doit aller en consultation dans le milieu mais le processus n'a pas encore débuté», a-t-il précisé hier.

### Au palais de justice

#### Six mois suivis d'un probable retour au Sénégal

SHERBROOKE (PSJ) - Plaidoyers de culpabilité, détention de six mois puis retour au pays.

Ces mots résumant assez bien la situation de Babacar Diarra, âgé de 22 ans et d'origine sénégalaise, qui était accusé de plus d'une vingtaine de chefs d'accusation allant de la fabrication de faux documents, à la persécution et finalement aux fraudes elles-mêmes totalisant quelque 175 000 \$.

L'accusé qui avait un statut d'étudiant pour deux ans a été appréhendé il y a 18 jours à l'issue d'une enquête du Service de Police de Sherbrooke.

Il est resté détenu depuis son arrestation, le mardi 13 août.

Les délits ont été perpétrés au détriment de caisses populaires ou de banques, entre décembre 2001 et août 2002.

Après les aveux de culpabilité de Diarra, la procureure Karine Frenette et l'avocate de l'accusé, Me Cathy Seminara, ont effectué les représentations sur sentence devant le juge Robert Sansfaçon.

Les suggestions allaient dans le même sens, quant à la durée de la sentence.

Une fois que l'accusé aura purgé les deux tiers de la sentence, il est fort probable que le Bureau de l'Immigration s'assure de son départ pour le pays d'origine.

#### 30 jours pour grossière indécence

Un homme d'âge mûr a été condamné à 30 jours de prison, hier, par le juge Robert Sansfaçon de la Cour du Québec, après avoir plaidé coupable à une accusation de grossière indécence et à deux bris d'ordonnance de probation.

L'homme avait été surpris, par des témoins civils puis par les patrouilleurs qui avaient été alertés, à se masturber près de la piste cyclable, non loin de l'École de la Montée, Pavillon St-François, secteur Galt Est et Bowen.

Le défenseur Jean Leblanc a expliqué au tribunal que son client éprouvait des problèmes de comportement quand il négligeait de prendre ses médicaments.

L'accusé s'est même exclamé: «Là je suis dû pour mes médicaments!»

La sentence de 30 jours a été suggérée tant par le procureur de la Couronne André Campagna que par le défenseur Jean Leblanc. À cela s'est ajoutée une période de probation avec suivi, ordonnance également de rencontrer son médecin et interdiction d'approcher à 300 mètres de la polyvalente.

#### Une jeune femme très repentante

Quand des personnes se présentent devant la Cour non seulement avec les meilleures intentions du monde mais avec des preuves tangibles de leur bonne volonté à reprendre et conserver le droit chemin, les juges ne peuvent que fléchir et se montrer cléments.

Une jeune femme, âgée de 27 ans, a bénéficié d'une libération inconditionnelle après plaidé coupable à une fraude de 300 \$ au détriment d'une institution financière.

Son avocat, Me Conrad Chapdelaine, a expliqué au juge Robert Sansfaçon de la Cour du Québec que sa cliente a vécu une période où elle en arrachait financièrement.

C'est durant ce temps qu'elle est allé au guichet automatique de son

institution financière, a effectué des dépôts «bidon pour finalement retirer un montant de 300 \$.

Elle a été facilement retracée. Entre le moment de la comparution et hier, l'accusée a remboursé entièrement le montant escroqué et a effectué des démarches pour se dénicher un emploi permanent.

Sans antécédent judiciaire, très repentante, la jeune femme a promis qu'on ne la reverrait jamais plus devant la Cour.

Le procureur André Campagna et Me Chapdelaine avaient suggéré la libération inconditionnelle.

Le juge a endossé la suggestion et il a conseillé à la jeune femme, si jamais des problèmes d'argent se présentaient, d'aller voir le gérant à la place.

#### Il voulait aller en prison

Un jeune homme, âgé dans la vingtaine et atteint de bi-polarité - ce qui l'amène à avoir des comportements en dents de scie et parfois étranges - s'en est tiré avec un sursis de sentence et une probation de 12 mois assortie de diverses conditions pour mieux l'encadrer.

Il avait auparavant, avec l'assistance de son avocat Conrad Chapdelaine, enregistré un plaidoyer de culpabilité à un bris d'ordonnance de probation, à savoir un manquement au couvre-feu, et à un vol qualifié plutôt particulier.

Le défenseur a décrit au juge Robert Sansfaçon la maladie de son client mais également sa personnalité qui n'est pas celle d'un criminel.

«Mon client avait besoin d'aide. Une fois, il s'était rendu au quartier général du Service de Police de Sherbrooke avec une machette dans l'espoir qu'on l'arrête et qu'on l'amène se faire soigner. Mais à l'hôpital, on ne l'a pas gardé. Alors il est entré dans un dépanneur et a simplement lancé: «C'est un hold-up, appelez la police!»»

D'où l'accusation de vol qualifié.

Le sursis de sentence avait été proposé tant par le procureur de la Couronne André Campagna que par le défenseur Conrad Chapdelaine.

#### À-côté d'un drame

Dans le Code criminel, il existe des articles couvrant le mauvais entreposage des armes à feu.

Une des raisons majeures de ces dispositions est d'éviter les accidents, voire les drames.

Un jeune homme a vécu toute l'horreur d'un drame et on a senti, hier, dans la salle d'audience que l'accusé avait encore des séquelles et éprouvait beaucoup d'émotion quand le sujet est évoqué.

Ce jeune homme a plaidé coupable, hier, devant le juge Robert Sansfaçon à une accusation de mauvais entreposage d'armes à feu.

Depuis quelque temps, le beau-père qui filait un mauvais coton vivait chez l'accusé.

Or, un jour, on l'a découvert mort; l'homme avait mis fin à ses jours avec une carabine 22.

Quand les policiers se sont rendus sur les lieux du drame, ils ont bien vu la carabine 22 mais également deux autres armes, à savoir une autre carabine et une arbalète qui étaient mal entreposées, donc facilement accessibles.

Ils ont saisi le tout puis l'accusation que l'on sait en a découlé.

Le personnel de la Cour n'a pas eu à faire de leçon au jeune homme encore tout bouleversé et ému du malheureux événement.

On lui a accordé une sentence suspendue; comme il ne tenait plus à ravoir la 22, on l'a confisquée puis on l'a autorisé à reprendre possession de l'autre carabine et de l'arbalète.

**CHUS**

Des gens de soins et d'excellence

**AVIS D'ÉLECTION**  
Au conseil d'administration du

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

Nombre de postes: 2

**APPEL DE CANDIDATURE**  
Collège électoral: population

Conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. c. S-4.2), avis est donné qu'il y aura élection de 2 personnes par la population au conseil d'administration du CHUS pour un mandat de trois ans. Les personnes intéressées à participer à l'administration des services de santé et des services sociaux sont invitées à poser leur candidature aux sièges réservés à la population.

La date du scrutin est prévue pour le : 21 octobre 2002

#### Conditions d'éligibilité

- Pour être éligible, une personne doit :
1. n'être candidate que pour l'élection concernant l'établissement indiqué ci-dessus;
  2. résider au Québec;
  3. être majeure (18 ans et plus);
  4. ne pas être sous tutelle ou curatelle;
  5. ne pas avoir été déclarée, au cours des cinq années précédentes, coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus;
  6. ne pas avoir été déchu, au cours des trois années précédentes, de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une régie régionale;
  7. ne pas avoir été déclarée, au cours des trois années précédentes, coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements;
  8. ne pas être membre de la personne morale lorsque l'un des établissements indiqués ci-dessus est une personne morale désignée par le ministre suivant l'article 139 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, (non applicable au CHUS);
  9. ne pas être à l'emploi du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une régie régionale, d'un établissement ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec et ne pas recevoir de rémunération de cette dernière;
  10. ne pas être à l'emploi de tout autre organisme dispensant des services reliés au domaine de la santé et des services sociaux et recevant une subvention d'une régie régionale ou du ministre;
  11. ne pas avoir conclu un contrat de services avec un établissement à titre de sage-femme.

#### Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du CHUS. Ce bulletin doit être signé par la personne candidate et par deux autres personnes satisfaisant aux conditions 3 et 9 à 11 indiquées ci-dessus et dont la résidence principale est située dans la même région sociosanitaire que le CHUS (région 05).

L'original du bulletin de présentation d'un candidat doit être transmis au président d'élection de l'établissement au plus tard le 23 septembre 2002, avant 17 heures. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme étant des originaux.

Date limite de mise en candidature : 23 septembre 2002, 17 heures.

Pour obtenir un bulletin de présentation : S'adresser à : Direction générale du CHUS - Téléphone : (819) 346-1110, poste 28072 ou à Monsieur Jacques Monette, président d'élection CHUS - Hôtel-Dieu, 580, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2E8 - Téléphone : 346-1110, poste 22564

**Renseignements généraux :**  
Madame France Massicotte Dagenais  
Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrée  
Numéro de téléphone : (819)566-7861

79008

*Gala des Grands Chefs*  
de l'Estrée



M. André Couturier  
vice-président exécutif de CIMA  
Président d'honneur

**Le mercredi**  
**18 septembre 2002**  
**au Delta Sherbrooke**  
**dès 18 heures**  
Réservez maintenant!  
Les places sont limitées  
(819) 562-8869  
175 \$/billet tout inclus.

**JEAN COUTU**  
Sylvie Lussier et François Maltais  
445, rue King Est  
Sherbrooke  
François Maltais  
1363, rue Belvédère Sud  
Sherbrooke

**CIMA**  
partenaire majeur,

vous convie à la 8<sup>e</sup> édition du  
**Gala des Grands Chefs**  
de l'Estrée



Le chef Dominic Tremblay du Café Massawippi présente le Pressé de thon et crevettes frites, compotée de tomates aigres-douces et son sorbet épice qu'il réalisera avec le chef Marco Guay, traiteur, absent sur la photo.

#### Les grands chefs

Pierre Bolduc, Le Murville  
Marco Guay, Traiteur  
Patrick Laigniel, Falaie St-Michel  
Alain Labrie, Auberge Hatley  
Mélanie Martineau-Roy  
Roland Ménard, Manoir Hovey  
Elizabeth Merle, Pâtisserie Chez Magali  
Vincent Montcalm, Le Temps des Cerises  
Dominic Tremblay, Café Massawippi

#### Le sommelier

Patrice Tinguy,  
professeur au Pavillon du Vieux-Sherbrooke

Société canadienne du cancer



Canadian Cancer Society

AstraZeneca

**DESPRÉS LAPORTE**  
Équipement de restaurant  
Boutique Sommelier Gourmet

PLACEMENTS  
FRANKLIN TEMPLETON

**La Tribune**  
7868

# Radio-Canada réoccupe les régions

Steve Bergeron  
sbergero@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Radio-Canada se rebranche sur les régions: non seulement la Société d'État mettra davantage à profit ses équipes régionales, y compris celle de l'Estrie, mais elle a déjà commencé à poster un peu partout des vidéoreporters, dont un très bientôt à Drummondville.

L'inauguration hier de la nouvelle salle d'information de Radio-Canada Estrie n'était donc pas le simple dévoilement de nouveaux locaux, mais le signe d'un virage pris par la Société d'État.

«Notre auditoire, il est dans les régions. Il faut donc que les préoccupations de ces gens émergent», explique Jacques



Claude Saint-Laurent, directeur général des programmes et de l'information - TV (SRC-RDI), Jacques Auger, directeur de l'information régionale - TV, et Marcel Courchesne, directeur de l'information de Radio-Canada Estrie.



Toute la salle de nouvelles de Radio-Canada Estrie était fière hier de présenter ses nouveaux locaux à la population. Devant: les journalistes Amélie Beaumont, Josée Vermette, Alexandra Duval, Stéphanie Tremblay, Steve Vermette et Magali Paquette. Au milieu, Guylaine Charette, journaliste, Pascale Nadon, technicienne, Brigitte Marcoux et René Cochaux, journalistes. Derrière, Réjean Blais, chef d'antenne, et Réjean Gagnon, caméraman.

Auger, directeur de l'information régionale - TV, pour expliquer ce retour aux sources.

«En 1990, à cause d'énormes compressions, Radio-Canada a fermé plusieurs stations régionales, dont celles de Toronto, Rimouski et Sept-Îles. Nous sommes encore en déficit de ça, et il faut un certain temps avant de le regagner», concède-t-il.

«Il nous faut reconstituer un noyau, se redonner les moyens où ça compte», poursuit Claude Saint-Laurent, directeur général des programmes et de l'information - TV (SRC-RDI).

## Intérêt national

«Il y a des nouvelles d'ici qui sont d'intérêt national, voire international, comme le reportage du Point de mercredi sur l'Institut de gérontologie. Et nous savons qu'il se fait un journalisme de qualité en région.»

Désormais, l'équipe estrienne sera amenée à contribuer de façon beaucoup plus fréquente aux bulletins de nouvelles de Radio-Canada et de RDI, notamment pendant la première demi-heure de L'Heure du midi et au Québec en direct.

Mais il faut aussi inclure les onze

émissions d'affaires publiques du réseau, comme La Semaine verte, Enjeux ou les nouvelles émissions L'épicerie ou Justice. Certains journalistes de Sherbrooke seront régulièrement dégagés pour ces reportages, mais ils seront remplacés et payés depuis Montréal, pour éviter de mettre de la pression sur l'équipe régulière des nouvelles.

Montréal se fiera aussi davantage à ses ressources régionales quand un événement d'importance surviendra en Estrie.

«Avant, une équipe de RDI aurait débarqué sans que les gens de CKSH en soient informés. Cela ne se fait pratiquement plus aujourd'hui, ou alors nous sommes consultés d'abord», rapporte Marcel Courchesne, directeur de l'information de Radio-Canada Estrie.

## Fin l'ambiguïté

«Avec la nouvelle salle de Radio-Canada Estrie, nous nous débarrassons aussi de l'ambiguïté qui existait avec les journalistes de CKSH. La circulation de l'information était freinée par le fait qu'ils alimentaient aussi le bulletin d'un concurrent, TQS-Estrie», fait comprendre Jacques Auger.

Toute l'équipe de CKSH passe maintenant à Radio-Canada (alors que TQS-Estrie a embauché une nouvelle équipe pour son bulletin). La salle de Sherbrooke gagne aussi un accès direct avec le réseau informatique et la banque d'archives visuelles de Radio-Canada.

Le nouveau reporter du territoire de Drummondville recevra ses affectations depuis Radio-Canada Estrie.

## Cotes d'écoute

Ce changement de cap sera suffisant, pense la direction de Radio-Canada, pour remonter la pente des cotes d'écoute, même si on ne souhaite pas se battre sur ce terrain. Les bulletins de CKSH arrivaient bons troisièmes en région lors des récents sondages.

«Notre mandat n'est pas de battre TVA ni TQS, mais d'offrir un portrait dans lequel notre public va se reconnaître. Il y a des choses qu'on ne fera jamais à Radio-Canada, et pas plus pour chercher des cotes d'écoute. Tant mieux si elles remontent, mais nous allons tenter d'y arriver simplement en faisant bien notre travail.»

Si les formules des bulletins du midi et de 18 h resteront les mêmes, des entrevues de fond et des émissions spéciales seront logées à 18 h 30, le mercredi, dès le 18 septembre. Enfin vendredi deviendra Demain vendredi, et sera présenté le jeudi, à 18 h 30.

| LOTO QUÉBEC          |         | Résultats                               |                |
|----------------------|---------|-----------------------------------------|----------------|
| Tirage du 2002-08-28 |         | GAGNANTS                                | LOTS           |
| 6/6                  | 0       | 2 000 000,00 \$                         |                |
| 5/6+                 | 5       | 98 036,70 \$                            |                |
| 5/6                  | 192     | 2 042,40 \$                             |                |
| 4/6                  | 11 859  | 63,30 \$                                |                |
| 3/6                  | 196 711 | 10,00 \$                                |                |
| Complémentaire       | 38      | Ventes totales: 11 633 335 \$           |                |
|                      |         | Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$ |                |
| Tirage du 2002-08-28 |         | GAGNANTS                                | LOTS           |
| 6/6                  | 0       | 1 000 000,00 \$                         |                |
| 5/6+                 | 5       | 50 000,00 \$                            |                |
| 5/6                  | 16      | 500,00 \$                               |                |
| 4/6                  | 992     | 50,00 \$                                |                |
| 3/6                  | 17 726  | 5,00 \$                                 |                |
| Complémentaire       | 35      | Ventes totales: 553 721,50 \$           |                |
| Tirage du 2002-08-28 |         | GAGNANTS                                | LOTS           |
| 05 11 14 15          | 89      | 561,80 \$                               |                |
| 05 20 23 33          | 50      | 500,00 \$                               |                |
| 11 21 26 40          | 53      | 471,70 \$                               |                |
| Tirage du 2002-08-29 |         | GAGNANTS                                | LOTS           |
| 04 05 08 11          | 13      | 15                                      | 23 24 28       |
| 29 30 37 45          | 52      | 53 59                                   | 64 66 70       |
| Tirage du 2002-08-29 |         | NUMÉRO: 307449                          | NUMÉRO: 977945 |
| Tirage du 2002-08-29 |         | NUMÉRO: 307449                          | NUMÉRO: 977945 |

## Le défricheur de la rue Belvédère Sud rappelé à l'ordre

Luc Larochelle  
llarochelle@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

La Ville rappelle à l'ordre le propriétaire qui a procédé à une coupe sévère d'arbres matures sur la rue Belvédère Sud. Celui-ci ne s'était pas conformé à l'obligation d'obtenir un permis pour l'abattage d'arbres.

Cette réaction tardive traduit cependant certaines lacunes administratives puisque le propriétaire visé prétend avoir été en contact avec des fonctionnaires, qui ne l'auraient jamais prévenu de cette exigence.

Le président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), Serge Paquin, veut que la Ville profite de cet imbroglio pour demander aux contribuables de se conformer aux normes qui encadrent le déboisement.

Les fonctionnaires municipaux ont contacté hier le propriétaire du terrain dénudé, qui est voisin de la salle de réception Toque rouge, l'enjoignant de venir demander une autorisation officielle avant de poursuivre ses travaux.

## Règlement peu connu

«Le chapitre 4 de notre réglementation oblige tout propriétaire à soumettre à l'examen de la Ville une demande d'abattage, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'arbres matures et de grande valeur comme ceux qui ont été éliminés. Malheureusement, ce règlement est peu connu. Nous espérons que le reportage paru hier dans La Tribune servira de rappel à nos concitoyens», relance le président du CCU.

M. Paquin reconnaît que dans biens des cas il ne s'agit que d'une formalité, car la Ville n'a pas le pouvoir d'empêcher un propriétaire d'abattre un ou des arbres à moins que son terrain se trouve à l'intérieur d'une aire pa-

trimoniale - comme le Vieux-Nord - ou que son projet de développement aille à l'encontre du zonage.

«Le permis d'abattage d'arbres aurait sans doute été accordé mais nos préposés auraient pu effectuer auprès du propriétaire une certaine sensibilisation ou encore lui suggérer une localisation différente des bâtiments afin d'atténuer l'impact sur le couvert végétal», insiste-t-il.

Le défrichage de deux terrains vagues, situés sur un promontoire de la rue Belvédère, dans l'arrondissement du Mont-Bellevue, ont débuté samedi

dernier en prévision de la construction de deux édifices à logements. Le propriétaire, l'homme d'affaires Sylvain Brochu, prétend qu'il avait reçu le feu vert de la part de fonctionnaires avant d'ouvrir son chantier.

«Le rappel est également à l'intention de notre personnel, d'exercer une plus grande vigilance. La volonté du conseil municipal est que la Ville utilise tous les outils à sa disposition pour préserver au maximum les îlots de verdure», de dire M. Paquin.

**LÉGUMES FRAIS DE LA FERME**  
**CUEILLEZ-LES VOUS-MÊME!**

Une suggestion: apportez vos contenants

**FERME WERA enr.**

**3900, Route 143 Lennoxville 562-5938**

Exactement l'endroit des fraises!

- Tomates
- Concombres
- Carottes
- Betteraves
- Piments
- Poireaux
- Oignons espagnols

- Zucchinis
- Cornichons
- Fèves

Escompte de quantité sur les tomates et les betteraves 79312

une langue,  
ça s'apprend

et  
**clic vous**

Tél. (819) **822-2542**

Pourquoi pensez-vous que

**Clic existe depuis 25 ans**

et est présent dans vingt villes au Québec?

C'est simple... Parce que ça marche!

**349<sup>95</sup>\$ et plus**

Agréé à Emploi-Québec

**Hatley**  
La P'tite Maison Bleue

**Retour à l'école!**

Venez voir nos articles, toujours aux prix les plus bas

T-SHIRTS \$20 \$5.98  
BOXERS \$19 \$4.98

**Fin de semaine de la Fête du Travail**  
Vendredi, le 30 août, 10-21hr  
Samedi, le 31 août, 10-19hr  
Dimanche, le 1<sup>er</sup> sept., 10-17hr

178 Rue Queen, Lennoxville  
(819)822-2537

PRÉSIDENT ET ÉDITEUR Raymond Tardif  
RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION Michel Morin  
ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau

# Opinions

## Gros plan sur les régions

L'Estrée se battait, il y a 18 mois, pour le maintien du bulletin d'informations régionales le midi à la station CKSH, affiliée à la société d'État Radio-Canada. Les leaders de la région, conscients du rôle majeur des médias dans le développement d'une région, ont jonglé avec l'idée de tenir un colloque régional sur la réduction par certains médias de la couverture de l'actualité régionale.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est intervenu. Le bulletin du midi a finalement été maintenu. La décision est tombée en janvier 2001. Ce retour en arrière permet de prendre toute la mesure des actions et des orientations de la télévision de Radio-Canada en Estrie cet automne, au-delà de la salle des nouvelles totalement autonome et indépendante des installations de TQS, à Sherbrooke.

ke.

Hier, jour d'inauguration des nouveaux locaux, Claude Saint-Laurent, directeur général des programmes, information télévision (SRC-RDI), a parlé, en entrevue éditoriale à La Tribune, avec tellement d'enthousiasme de la qualité de l'information produite dans les régions du Québec et de l'importance pour la société d'État de refléter dans ses bulletins d'information et ses émissions d'affaires publiques des initiatives et des actions des régions comme l'Estrée que l'on sent le début d'une mini-révolution.

La naissance de Radio-Canada Estrie s'inscrit dans un changement philosophique important pour faire plus de place aux régions du Québec. Le bulletin national, diffusé mercredi depuis Sherbrooke par Stéphane Bureau, n'était pas qu'un truc promotionnel de la rentrée. Il marque le



Maurice CLOUTIER

changement. Plus d'un million de dollars ont été réaffectés par la société d'État dans les régions du Québec pour accroître la couverture de l'actualité. Un retour pleinement justifié après des coupures malheureuses il y a plusieurs années.

Un exemple très concret du virage

est l'embauche à Drummondville d'un journaliste permanent pour couvrir le Centre-du-Québec. Ce geste est très significatif pour cette nouvelle région administrative qui veut absolument accroître la circulation de l'information sur son territoire et ailleurs au Québec. Il démontre aussi une volonté de rapprochement de la direction de la société d'État avec son public. On a souvent reproché à Radio-Canada, avec raison, de trop s'intéresser à l'actualité nationale et internationale, en ne laissant pas de place aux régions du Québec. Le vent tourne enfin.

«L'auditoire est dans les régions du Québec. Il faut parler des préoccupations des régions», a lancé M. Saint-Laurent. «C'est un virage important», a-t-il martelé. Les leaders de l'Estrée et des autres régions ne peuvent qu'applaudir. Incidemment, l'Estrée avec ses quotidiens, ses stations de télévision, ses stations radio-

phoniques ainsi que ses médias locaux et communautaires est très bien desservie. Elle le sera encore mieux avec l'apport de Radio-Canada Estrie. Les médias sont un outil précieux pour informer, mobiliser et développer.

La Tribune donnera d'ailleurs l'exemple bientôt avec la publication d'un magazine sur l'Estrée innovante qui sera distribué à 700 000 copies partout au Québec. Parlez-en aussi avec la direction de l'Université de Sherbrooke et les élus sherbrookoïses qui iront chercher pour les Mondiaux jeunesse 2003 des commanditaires, des bénévoles et des appuis grâce aux partenariats d'affaires conclus avec la société Radio-Canada et La Tribune.

Hier, l'odeur de peinture fraîche des nouveaux locaux de Radio-Canada Estrie n'était rien à comparer au sentiment de fierté à l'égard de l'affirmation du rôle des régions aux yeux de Radio-Canada.

## Usagers pris en otages

Quand des syndicats font une grève contre une compagnie privée produisant des biens de consommation, ils s'attaquent principalement au patron, en le privant de ses «profits», qui sont la «marchandise» de négociation.

Or, dans les services de transport en commun, comme le menace encore une fois le syndicat des chauffeurs du transport régulier de la Société de transport de Sherbrooke (STS), ce sont les «usagers» qui deviennent la «marchandise» de négociation. Et ces usagers sont pour la majorité des personnes âgées, des gens à faibles revenus, des étudiants, des personnes handicapées ambulantes, des travailleurs qui n'ont pas d'auto (ou qui font le choix de ne pas en avoir), pour la majorité des personnes «captives» de leur moyen de transport, un transport qui joue un rôle social et économique.

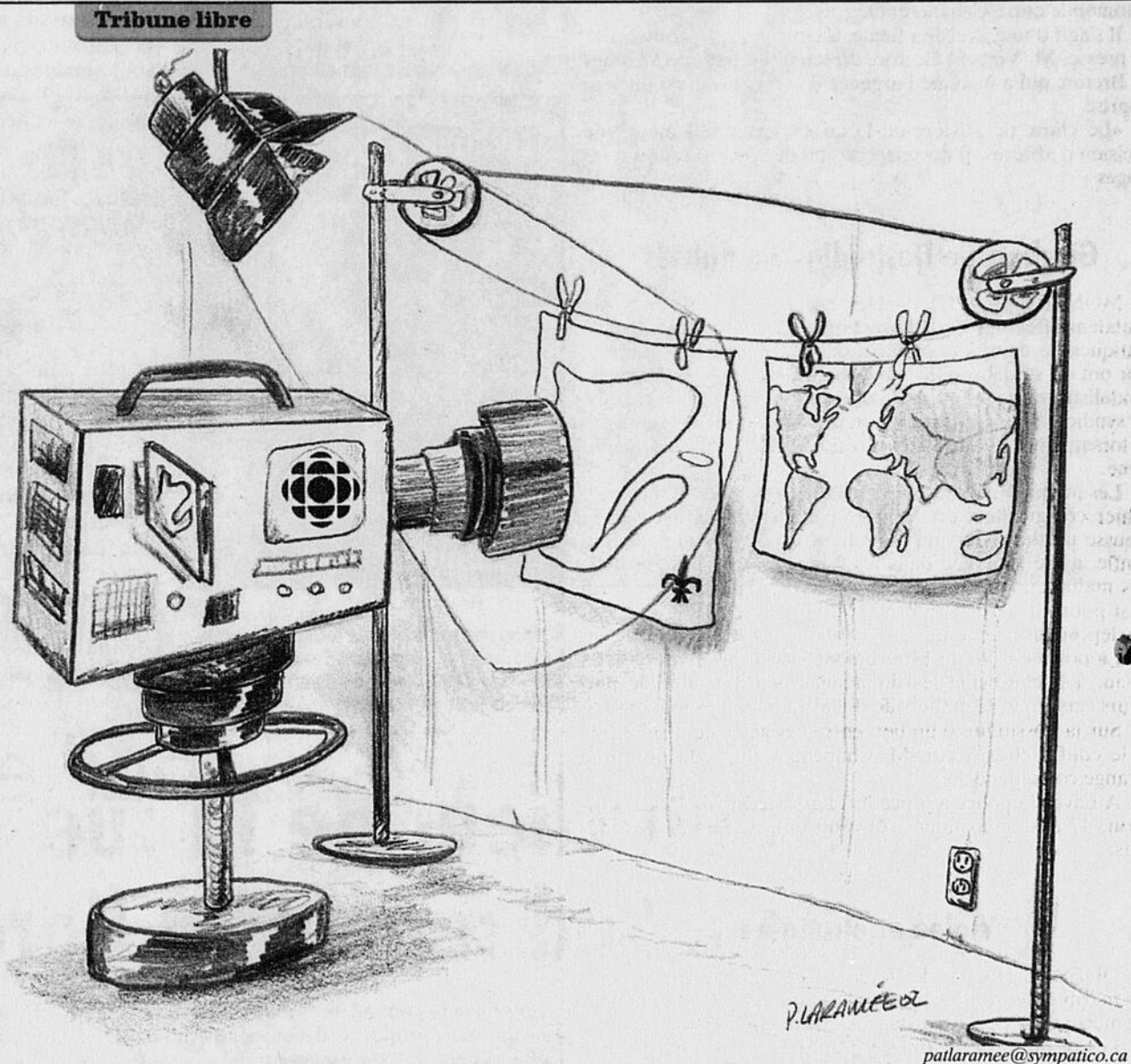
Réalise-t-on que le transport en commun est financé par l'impôt de tous les citoyens et entreprises (subventions du MTQ), par les automobilistes (30 \$) et par les taxes (contributions municipales) de tous les Sherbrookoïses, i.e. par le public en général? Or une grève va priver les utilisateurs de leur service public auquel ils ont droit. Le syndicat entend utiliser un bien commun pour en priver

des citoyens qui en ont un besoin vital, pour la majorité des personnes plus démunies.

Les usagers sont carrément pris en otage. Tous les citoyens et citoyennes devraient se sentir concernés. Le transport en commun est géré par des fonctionnaires et des administrateurs (conseillers et conseillères), avec des contraintes budgétaires reliées aux subventions gouvernementales et aux taxes que les citoyens ne veulent pas voir hausser. Il existe des instances «politiques» où l'on peut se faire entendre en utilisant des moyens démocratiques et non la force. Si le transport en commun devient instable et irrégulier, des gens s'achèteront des «bagnoles» de plus en plus (pour ceux qui le peuvent), et vive l'environnement!

La société devient de plus en plus violente. La population tolère de plus en plus l'intolérable. Par peur? Par indifférence? Par sentiment d'impuissance? Il faut que les citoyens prennent leur droit de parole, individuellement et en groupe.

France Croteau  
Chantal Vallée  
Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain



## Des entrepreneurs malhonnêtes et incompetents?

Nous sommes quatre propriétaires voisins habitant des maisons de ville semi-détachées. Au printemps 2001, nous avons procédé à la réfection de nos toitures. Après avoir demandé à divers entrepreneurs des estimations, nous avons finalement décidé de retenir les services d'un même entrepreneur pour effectuer les travaux à chacune de nos maisons.

L'entrepreneur choisi affirmait être membre de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) région de l'Estrée: chose qu'il mentionnait tant sur ses cartes professionnelles que dans ses publicités à la télévision et dans le bottin des Pages jaunes. Faisant affaire selon toute vraisemblance avec un entrepreneur reconnu par l'A.P.C.H.Q., nous n'avions pas à nous soucier de la qualité de son travail et croyions même être couverts par la garantie de l'A.P.C.H.Q. De plus, avant la signature du contrat, nous nous étions assurés qu'il possédait bien un permis de la Régie du bâtiment du Québec. C'est dès lors avec confiance que nous avons vu les travaux de réfection s'effectuer entre juin et novembre 2001.

Malheureusement, dès l'hiver suivant, les problèmes ont commencé: des infiltrations d'eau se manifestèrent chez certains d'entre nous à l'occasion des dégels occasionnels. Les infiltrations s'aggravèrent avec l'arrivée du printemps. Joint à plusieurs reprises pour venir corriger la situation, l'entrepreneur déclare d'abord que la toiture ne peut être en cause puisqu'elle est neuve, que le problème vient d'ailleurs et que, de toute manière, il faut attendre la fonte des neiges pour trouver la cause du problème. Pendant ce temps, les infiltrations, elles, continuent toujours et causent de plus en plus de dégâts. Après bien des appels restés sans réponse, l'entrepreneur finit par se présenter et invoque cette fois des défauts de fabrication des bardeaux utilisés ou une mauvaise installation des gouttières des maisons.

C'en est trop. Nous décidons de recourir aux services d'un inspecteur professionnel pour y voir clair. Son rapport est formel: la réfection du toit est un travail de très mauvaise qualité, un travail bâclé. Tout est à recommencer et le plus rapidement possible pour éviter des dégâts futurs potentiellement plus graves.

Estomaqués et fâchés, nous entreprenons des démarches auprès de l'A.P.C.H.Q. Surprise et déception: l'A.P.C.H.Q. région de l'Estrée ne peut rien pour nous, car notre entrepreneur, bien qu'il



en ait déjà fait la demande, n'en a jamais été membre. Publiquement pourtant, depuis 1976, il prétend faussement en faire partie. Toute sa publicité le mentionne: cartes professionnelles, réclames dans les journaux, annonces dans les pages jaunes et même publicités à la télévision.

Il nous est difficile de comprendre que l'A.P.C.H.Q. n'en ait rien vu! Il nous est encore plus difficile de comprendre qu'elle ne soit pas intervenue pour faire arrêter la supercherie. La raison d'être de l'association n'est-elle pas (du moins en partie) la protection des consommateurs? Le sens civique, à tout le moins, ne justifierait-il pas de ne pas laisser quelqu'un abuser le public sous le couvert de fausses représentations? Comme suite à notre plainte, l'A.P.C.H.Q. finit par nous informer avoir refusé la demande d'adhésion de l'entrepreneur et l'avoir avisé de ne plus utiliser les logos de l'association. Pourtant encore aujourd'hui, l'entrepreneur affiche toujours être membre de l'A.P.C.H.Q.

Les quatre propriétaires déçus que nous sommes ne perdent pas espoir, car reste encore le recours à la Régie du bâtiment du Québec. L'entrepreneur possède en effet un permis de cet

organisme paragouvernemental. De plus, un article paru le 6 avril 2002 dans La Tribune de Sherbrooke nous porte à croire que là, on pourra enfin obtenir de l'aide pour régler le problème.

Mme Marie-Sophie Royer, du bureau régional de la Régie du bâtiment, pour inciter les gens à chercher un entrepreneur muni d'un permis, y déclarait: «Une licence ne garantit pas que l'entrepreneur va bien travailler, mais s'il travaille mal, il devra recommencer. Des recours existent pour ne pas pénaliser les clients.» Encore une fois nous devons rapidement déchanter.

Des recours existent certes, mais ne comptez pas sur la Régie pour les exercer! En gros, l'aide de la Régie se résume justement seulement à dire que nous avons des recours. Elle nous demande de remettre une plainte étoffée de divers rapports d'experts, d'entreprendre, toujours à nos frais, des démarches devant les tribunaux et une fois le jugement en notre faveur prononcé, de soumettre une demande de recours à la caution de l'entrepreneur si ce dernier n'a pas versé les sommes précisées dans le jugement. L'intervention de la Régie auprès de l'entrepreneur consiste à l'aviser qu'à défaut d'une entente avec ses clients, une

plainte sera inscrite à son dossier et que celle-ci pourra être prise en considération lors du renouvellement de sa «licence».

Nous nous rendons compte que devant des personnes ou des entreprises franchement incompetentes ou malhonnêtes, le citoyen ne peut pas véritablement compter sur l'appui d'organismes en place qui, le croyions-nous auparavant, sont censées le protéger et l'aider dans ses démarches. Il est laissé seul à lui-même pour se défendre. Les frais encourus, la complexité des procédures, le temps et l'énergie nécessaires pour faire valoir ses droits décourageront la plupart des gens. Si nous, nous continuons à livrer bataille et comptons aller jusqu'au bout, c'est que nous sommes quatre.

L'expérience difficile que nous vivons nous a amenés nous interroger sérieusement sur le rôle et les responsabilités des organismes plus ou moins étroitement associés à la protection des droits des consommateurs. Comment ne pas penser à «laxisme» quand, pendant des années, l'A.P.C.H.Q. laisse un entrepreneur non membre utiliser publiquement ses logos? Si nul n'est censé ignorer la loi, on pourrait aussi dire que nul n'est censé fermer les yeux devant l'évidence. Il nous semble que faire l'autruche s'apparente à une faute par omission. Et qu'est-ce d'autre que du laxisme quand à la suite de plaintes, la Régie du bâtiment du Québec doit attendre les jugements de cour pour évaluer la qualité du travail des entrepreneurs auxquels elle a accordé des permis? N'a-t-elle pas elle-même des normes à faire respecter? Comment s'assure-t-elle de la compétence des demandeurs de permis? N'a-t-elle pas la capacité de vérifier leur travail selon un code établi et au besoin, de prendre des mesures correctives? Cela ne semble évidemment pas le cas maintenant.

Le système actuel est tel qu'il s'en dégage une impression de connivence entre ces organismes et les entrepreneurs. De façon surprenante, tous, autant que ces organismes que les entrepreneurs, tiennent en bout de compte le même discours: «si vous n'êtes pas satisfaits, allez en cour». On doit repenser et modifier sérieusement le rôle et le mandat des organismes actuels, impuissants à véritablement protéger et aider les citoyens quand ils en ont le plus besoin.

Pierre Des Rochers et Micheline Lepage  
Jean-Marie Roux et Marie-Paule Nadeau  
Myrna McQuaid  
Gilles Rioux  
Sherbrooke

## National

En bref

## Clark blanchi

VANCOUVER (PC) — L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark, a été reconnu non coupable de toutes les accusations qui pesaient contre lui, notamment d'avoir usé de son influence pour accorder un permis d'exploitation de casino en échange de travaux de rénovation à sa maison.

«Il ne fait aucun doute que M. Clark a manqué de jugement en engageant M. Pilarinos pour faire des travaux de rénovation pour lui alors que M. Pilarinos avait fait une demande au gouvernement pour obtenir un permis d'exploitation de casino», a déclaré la juge Elizabeth Bennett.

Cependant, rien ne permet de conclure que cette erreur de jugement a glissé vers un comportement passible de sanctions prévues pour des actes criminels.

A sa sortie du tribunal, M. Clark s'est dit très heureux et précisé que les trois dernières années avaient été très épuisantes.

## Breton reste au Québec

RIVIÈRE-DU-LOUP (PC) — A la surprise générale, Viandes du Breton a décidé de reconstruire son usine d'abattage et de transformation du porc à Rivière-du-Loup au lieu de Notre-Dame-du-Lac, au Témiscouata.

La réponse des témiscouatins à cette décision ne s'est pas fait attendre. Jeudi soir, plus de 500 manifestants ont bloqué la route 185, reliant Rivière-du-Loup à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, à la hauteur de Notre-Dame-du-Lac, afin de protester contre ce transfert qui obligera les travailleurs de l'usine d'abattage, incendié le 14 mai, à effectuer un trajet quotidien total de 140 kilomètres en automobile. La Sûreté du Québec a dû détourner la circulation automobile entre Cabano et Dégelis.

Il s'agit d'une décision finale, a lancé hier, en conférence de presse, M. Vincent Breton, directeur général de Viandes du Breton, qui a invoqué l'urgence d'agir et la survie de l'entreprise.

«Le choix de Rivière-du-Loup est essentiellement une décision d'affaires. Il devenait capital de construire avant les neiges.»

## Guichets de Desjardins vandalisés

MONTREAL (PC) — Des milliers de personnes qui voulaient effectuer des transactions dans des guichets automatiques de caisses populaires dans la région de Montréal hier ont dû se débrouiller autrement parce que des actes de vandalisme ont rendu inutilisables une centaine d'entre eux. Le syndicat des agents de Sécure, qui assurent leur remplissage lorsqu'il n'y a pas de grève, condamne ces actes de vandalisme.

Les malfaiteurs ont neutralisé durant la nuit de mercredi à hier ces guichets du Mouvement Desjardins avec de la mousse uréthane servant au calfeutrage. Cette mousse, qui gonfle, a été aspergée dans les fentes d'accès des guichets. Les malfaiteurs avaient bien calculé leur geste, car le jeudi c'est pour plusieurs la journée où l'on va retirer la paie qui est déposée directement.

Le porte-parole du Mouvement Desjardins, André Chapleau, a déclaré que les dommages peuvent aller de plusieurs centaines de milliers de dollars à quelques millions.

Sur la possibilité d'un lien entre ces actes de vandalisme et le conflit chez Sécure, M. Chapleau a dit: «On note une étrange coïncidence!»

A Laval, la police a procédé à l'arrestation de Roger Grignon, 47 ans, soupçonné d'être un des auteurs de ces méfaits.

## Violée et étranglée

QUÉBEC (PC) — La femme de 37 ans retrouvée sans vie mardi dans son logement du secteur Vanier, à Québec, est morte dans des circonstances extrêmement violentes.

Les résultats de l'autopsie pratiquée sur son corps révèlent en effet qu'elle a été battue et agressée sexuellement avant d'être étranglée.

L'identité de la victime a été confirmée hier par des membres de sa famille. Il s'agit d'Hélène Morneau, une couturière sans histoire qui vivait seule. Originaire de Saint-Pamphile, Mme Morneau demeurait à Québec depuis cinq ou six ans.

Le corps de la victime a été découvert par une collègue de travail, la tête recouverte d'un sac de plastique.

Selon certains témoins, il semble que la victime ait récemment mis fin à une relation amoureuse pour en commencer une autre.

Ce meurtre crapuleux est le premier à être commis à Québec depuis le début de l'année.

## Publication retardée

QUÉBEC (PC) — Parce que la version rédigée en portugais n'était pas prête, les chefs d'Etats ont retardé de trois mois la publication des textes de négociations de l'Accord de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), l'an dernier.

C'est ce qu'a expliqué hier Marc Lortie, sous-ministre canadien des Affaires étrangères.

«Les ministres du Commerce de tous les pays voulaient publier les textes afin de faire preuve de transparence», a expliqué M. Lortie.

Mais seules les versions française, anglaise et espagnole du projet d'Accord étaient disponibles en avril 2001, au moment de l'ouverture du Sommet de Québec.

Les chefs d'Etat ont choisi de retarder la publication des textes par respect pour le Brésil.

Le Brésil est le seul pays américain où le portugais est la langue officielle mais il s'agit du deuxième pays le plus important en nombre d'habitants, avec une population de 170 millions.

## Procès séparé pour «Mom»

Impossible pour lui de trouver un avocat rapidement

Presse Canadienne

MONTREAL

Souriant, frondeur, mimant les répliques de la Couronne, Maurice Boucher a fait une brève apparition hier au procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels pour se faire dire qu'il sera jugé seul à une date ultérieure.

L'avocat de Boucher, Jacques Larochelle, a indiqué qu'il ne pouvait pas s'occuper de son plus célèbre client avant l'an 2003. Dans les circonstances, le juge Pierre Béliveau a eu tôt fait d'écarter une demande de la Couronne pour que Boucher subisse immédiatement son procès pour trafic de drogue, complot pour meurtre et gangstérisme en compagnie du groupe de 17 accusés. La Couronne voulait ramener Boucher dans le box des accusés au nom de l'efficacité et pour préserver son image.

«Une saine administration de la justice exige que les fonds publics ne soient pas dépensés si cela n'est pas nécessaire», a dit la procureure Madeleine Giauque, faisant allusion aux coûts engendrés par la tenue d'un procès séparé. «M. Boucher doit faire l'effort nécessaire (pour trouver un avocat) parce que la société ne lui doit rien», a-t-elle ajouté pendant que l'accusé mimait ses faits et gestes.



Maurice Boucher

Boucher est coupé de ses comparses depuis son arrestation en octobre 2000. Il s'est assis hier à côté de son fils qu'il n'avait pas revu depuis près de deux ans, et les deux accusés ont échangé dans le creux de l'oreille tout au long des débats.

«Les coûts ne doivent pas l'emporter sur le droit d'un accusé à un avocat de son choix,

dans les limites raisonnables», a déclaré le juge Béliveau.

A l'origine, Maurice Boucher devait subir son procès pour 13 meurtres en compagnie d'un premier groupe d'accusés. Mais le juge de la Cour supérieure, Fraser Martin, avait ordonné qu'il subisse en premier lieu un autre procès pour le meurtre de deux gardiens de prison. Reconnu coupable de ces crimes, le double meurtrier purge présentement une peine de prison à vie.

Depuis sa condamnation, le 6 mai dernier, il dispose de tout le temps nécessaire pour affronter la justice. Me Giauque a par contre attendu jusqu'à mardi dernier avant de faire savoir qu'elle voulait l'inclure dans le groupe.

## Toujours à l'hôpital

L'homme qui aurait voulu agresser Maurice Mom Boucher, le 13 août, au Centre de détention de Sainte-Anne-des-Plaines et qui a été tabassé par quatre autres détenus, est toujours hospitalisé.

C'est ce qu'a indiqué hier Normand Daoust, porte-parole des Services correctionnels du Canada.

«Son état est stable mais nous ne savons pas à quelle date il pourra revenir ici», a-t-il déclaré.



la **Baie** encore plus

**30 % de rabais**  
tenues mode griffées  
CK Jeans et Tommy Jeans  
pour elle et lui



**45 % de rabais**  
soutiens-gorge et slips  
Wamer's et WonderBra  
en boîte



**30 % de rabais**  
montres Classics de Timex®, Bulova,  
Classics de Casio, Cardinal, Sierra,  
Perry Ellis et Hugo Max



À l'achat d'un petit  
électro à prix ordinaire,  
obtenez le second à  
**25 % de rabais**

## POUR ELLE

**50 % de rabais**  
tous les maillots de bain  
et cache-maillot pour elle

**40 % de rabais**  
tous les collants fins Mantles™

**25 % de rabais**  
tous les sous-vêtements Jockey  
pour homme, femme et enfant

**25 % de rabais**  
choix de tenues mode griffées  
pour elle  
**solde 19<sup>99</sup>**

• shorts et corsaires Arrow  
et Mac & Jac pour elle  
Ord. 29,99 \$ à 75 \$

• robes tout-aller d'été pour elle  
**solde 14<sup>99</sup>**

hauts d'été Arrow et Mac & Jac  
pour elle Ord. 19,99 \$ à 55 \$

## POUR LUI

**50 % de rabais**  
toutes les lunettes de soleil  
pour lui  
Vertical Edge, Point Zero, ToGo™ et Calborne.

**40 % de rabais**  
chemisettes de ville pour lui

## POUR ENFANT

**50 % de rabais**  
toutes les chaussures Adidas®,  
Kangaroos et Guess  
pour enfant

## CHAUSSURES ET ACCESSOIRES

**50 % de rabais**  
tous les bagages American  
Tourister, Samsonite, Air Canada  
et Atlantic

**50 % de rabais**  
bijoux Principles® et Charter  
Collection® en or  
à 10 ct, 14 ct et 18 ct

**30 % de rabais**  
toutes les chaussures de sport  
Reebok, Etonic®, Nike®, Avia,  
Point Zero et Tommy Hilfiger®  
pour elle et lui

**40 % de rabais**  
additionnel  
chaussures à prix de liquidation  
pour homme, femme et enfant  
Sur nos derniers prix étiquetés.

**30 % de rabais**  
additionnel  
montres et bijoux à prix  
de liquidation  
Sur nos derniers prix étiquetés.

## LINGE DE MAISON

**60 % de rabais**  
• oreillers Laura Ashley  
• serviettes Centennial  
de Wamsutta

**50 % de rabais**  
couettes et couvre-matelas  
Laura Ashley

**40 % de rabais**  
draps et taies Egyptian  
et Sensual de Wamsutta

## POUR LE FOYER

**solde 888 \$**

duos-sommeil Beauty Sleep  
Santorini de Simmons, format  
grand lit Ord. 1 799 \$

**solde 99<sup>99</sup>**

batterie de cuisine Tramontina  
en inox, 7 pièces

découvrez une foule d'autres rabais sensass dans nos cahiers de cette semaine...

## aubaines lève-tôt

Le samedi 31 août, de 8 h à 10 h seulement!

**40 % de rabais**  
• pantalons tout-aller  
ToGo™ pour lui  
• chaussettes  
Superstar pour lui

**40 % de rabais**  
mode  
Alfred Dunner  
pour elle

**maintenant 29<sup>99</sup>**  
chaussures Moonlight  
et Firelight de Hush  
Puppies® pour elle  
Ord. 69,99 \$. Réduit à 44,99 \$.

**jusqu'à 70 % de rabais**  
toutes les chaussures  
de marche Cambrian  
et Propet® pour elle  
et lui  
Maintenant 29,99 \$

**50 % de rabais**  
additionnel  
peignoirs, dessous de  
jour, tenues de nuit,  
slips et soutiens-gorge  
à prix de liquidation  
pour elle  
Sur nos derniers prix étiquetés.

Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Achat spécial » et « Nouvellement réduit ». Tant qu'il y en aura. Les aubaines lève-tôt ne peuvent être jumelées à aucune autre offre.

Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Achat spécial », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat spécial » et ceux des rayons concédés.

Prenez-la. Activez-la. Offrez-la.

Le cadeau... aux mille et une possibilités.



Utilisez-la.

la Baie Zellers Déco 78765

## ATTENTION



CARREFOUR DE L'ESTRIE

sera

**FERMÉ**  
ce lundi 2 septembre

Bonne fête du Travail à tous!

# Vente de la pré-rentée!

**MAINTENANT OUVERT  
NOUVEAU MAGASIN AU  
CARREFOUR DE L'ESTRIE**

**AUCUN PAIEMENT  
NI INTÉRÊT  
avant juillet  
2003\***

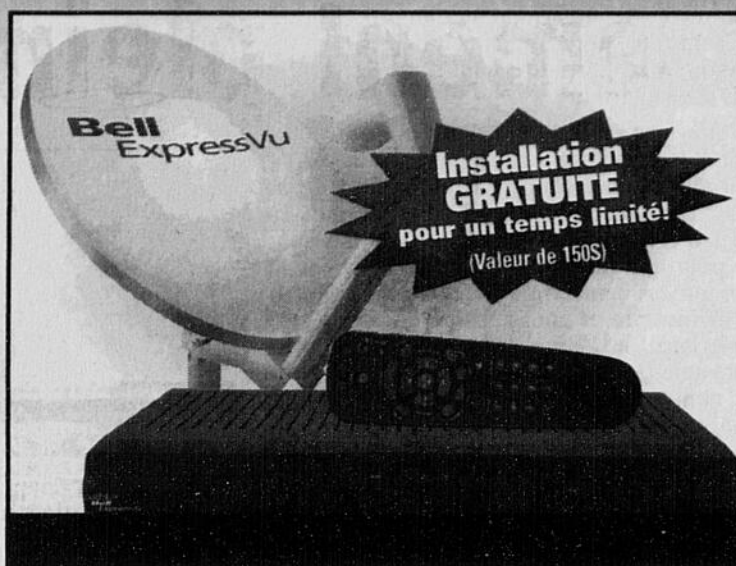
**RCA**  
GUIDE **plus**  
GEMSTAR

**Téléviseur  
25"**  
• Menu à l'écran  
• Télécommande



Quantités limitées!  
**298\$**  
Reg. 379\$

ÉPARGNEZ  
**80\$**



**Installation  
GRATUITE**  
pour un temps limité!  
(Valeur de 150\$)

**Le premier récepteur satellite  
de télé interactive au Canada**

**Système 3120**

- Accès aux services interactifs
- Guide de programmation à l'écran avec fonction image sur image
- Télécommande universelle à 4 modes contrôlant la télé, le magnétoscope et le récepteur satellite
- Horloges de rappel - rappel d'émission, magnétoscope et syntonisation automatique
- Sortie S-Vidéo pour les émissions en Super Définition, son de qualité DC
- Boîtier mince et effilé

Prix en magasin  
198\$  
\*Crédit de programmation  
- 90\$  
\*Crédit de programmation télé interactive  
- 10\$  
\*Coupon-rabais  
- 50\$  
**48\$**

**Bell ExpressVu**

**En primeur SONY 27" WEGA!**

**Téléviseur  
27" stéréo**  
• Tube-Image plat  
• Filtre en peigne numérique 3 lignes  
• Entrée vidéo à composants  
• Télécommande multimarques



**GRAND PRIX  
de Trois-Rivières!**  
Démonstrateur  
de 3 jours!

**698\$**  
Reg. 895\$  
Quantité limitée!

ÉPARGNEZ  
**200\$**

**PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI**

**JVC SVHS**

**Caméscope Super VHS**  
• Zoom numérique 600x  
• Stabilisateur d'image  
• Écran ACL de 2.5"  
• 70 effets spéciaux  
• Lumière intégrée



**498\$**

**SONY Hi8**

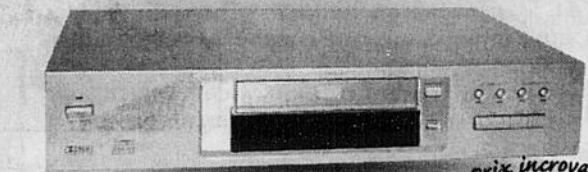
**Caméscope numérique**  
• Zoom numérique 460x (optique 20x)  
• Écran ACL de 2.5"  
• "NightShot"  
• 8 effets d'image



**598\$**

**PRIMA**

MP3 **DC DOLBY DIGITAL** **DVD**



**Lecteur DVD**  
• Lecture NTSC ou PAL  
• Compatible CD-R/RW/MP3 • Télécommande

**138\$**  
prix incroyable!

**SONY**

MP3 **DC DOLBY DIGITAL** **DVD**



**Changeur 5 disques**  
• MP3 compatible  
• Compatible CD-R/RW • Télécommande

**298\$**  
ÉPARGNEZ  
**50\$**

**ROYAL**

**Expert/  
mémoire  
de 128 k**  
• Affichage à 3 lignes  
• Carnet d'adresses  
• Calculatrice • Multi langues  
• Crayon "Stylus"



**38\$**  
Reg. 49\$  
ÉPARGNEZ  
**10\$**

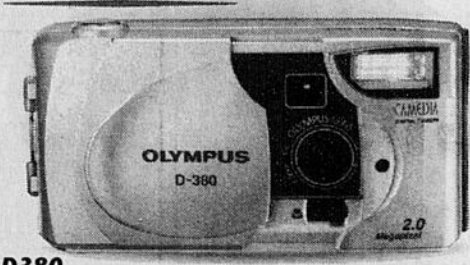
**JVC**

**Combo TV 13"  
et vidéo VHS**  
• Magnétoscope  
4 têtes mono  
• Minuterie de sommeil  
• Entrée A/V frontale  
• Télécommande



**278\$**

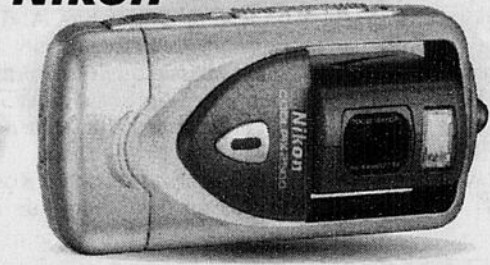
**OLYMPUS**



**D380**  
• Appareil numérique de 2.0 MP  
• Connexion automatique USB  
• Nouveau circuit de pile longue durée  
• Posémètre ESP, macro

**298\$**

**Nikon**



**Coolpix 2500**  
• Appareil numérique de 2.11 MP  
• Zoom optique 3x (numérique 4x)  
• Écran ACL de 1.5" • Mode vidéo

**498\$**



**COMPAQ**

**Processeur Celeron  
de 1.4GHz**  
• Mémoire : 128 Mo PC133  
• Disque rigide : 40.0 Go  
• Graveur de DC 40x  
• Fax/modem 56k V90  
• Moniteur non inclus

**929\$**

**RCA**



**Mini système de son**  
• 2 x 20 watts  
• Double magnétocassette • Téléc.

**158\$**

**SONY**



**Mini chaîne  
avec changeur 3 DC**  
• 2 x 60 watts • Entrée A/V frontale  
• Double magnétocassette  
• Système de contrôle à atténuation VACS

**248\$**

**COMPAQ**

**Processeur AMD  
AthlonXP de 1800**

- Mémoire : 256 Mo DDR
- Disque rigide : 60.0 Go
- Graveur de DC 40x
- Lecteur DVD 16x
- Fax/modem 56k V90
- Moniteur COMPAQ 17" inclus



**1798\$**

**Windows XP**

**AMD Athlon XP**

**JVC**



**Récepteur MA/MF  
avec lecteur DC**  
• Puissance de 4 x 40 watts  
• Panneau avant amovible

**178\$**

**Panasonic**

**Répondeur  
numérique**  
• Horodateur  
• 12 minutes  
d'enregistrement  
• Accès à distance



**58\$**

**hp**

**Imprimante  
HP Deskjet  
656**  
• 6 ppm/noir  
• 3 ppm/ couleur



**98\$**



**LG**

**Moniteur  
ACL de 15"**  
• Résolution : 1024 x 768  
• Rafraîchissement : 75 Hz  
• Niveau de  
contraste : 300:1

**698\$**

**SONY**



**Récepteur MA/MF avec  
contrôle du changeur de DC**  
• Puissance Xplod de 4 x 52 watts  
• Affichage ACL 2 couleurs à 13 segments  
• 2 sorties préampli • Télécommande

**328\$**

**Panasonic**

**Téléphone sans fil**  
• Technologie 900 MHz  
• Clavier illuminé  
• Combiné avec  
mains libres  
• Jusqu'à 6 heures  
de conversation



**88\$**

**accord D**  
Desjardins  
Avec votre carte  
VISA Desjardins

Nous réparons tous les  
appareils en électronique  
et en informatique...  
**Ou presque!**

\*Détails en magasin. Les illustrations peuvent différer. Offre pour un temps limité.

**Ouvert le dimanche**

**Dumoulin**  
Électronique • Informatique • Photo • Communications

**ROGERS AT&T**  
COMMUNICATIONS SANS FIL

**fi do**  
Agent autorisé  
**Bell Mobilité**  
**TELUS**  
mobilité-  
78085

SHERBROOKE : 2222, rue King O. 566-0261 | 1112, rue Conseil • 565-3177 | CARREFOUR DE L'ESTRIE (Mail central) • 563-3223